

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL 2024-2030
**PROGRAMME
D' ACTIONS**

PROJET DE PCAET
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/11/2024



Liste des documents constituant le Plan Climat Air Energie Territorial de PMA

Diagnostic territorial

Stratégie territoriale

Programme d'actions

Outil de suivi et d'évaluation du PCAET

Évaluation Environnementale et Stratégique (EES)

Programme d'Actions sur la Qualité de l'Air – PAQA (loi LOM)

Étude l'opportunité Zone Faible Emission mobilité – ZFE (loi LOM)



Ce document coordonné et rédigé par Pays de Montbéliard Agglomération avec l'appui de l'Association In'Terre'ActiV.



Date de réalisation : septembre 2024

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	6
INTRODUCTION.....	7
SYNTHESE DES ACTIONS PRIORITAIRES, MOYENS ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.....	9
AXE 1 - L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS.....	15
Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie.....	16
Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire.....	17
Action 2 - Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?.....	19
Action 3 : L'évènementiel et la culture comme vecteur de transition écologique.....	21
Objectif n°2 : Exemplarité de l'administration.....	22
Action 4 : Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique.....	23
Action 5 : Augmenter l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables des bâtiments de l'Agglomération.....	24
Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité.....	25
Objectif n°3 : Gouvernance, suivi et évaluation des actions.....	26
Action 7 : Assurer le pilotage de la politique Air Energie Climat.....	27
Action 8 : Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat – air – énergie.....	28
Action 9 : Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes.....	29
AXE 2 - SANTE ENVIRONNEMENTALE & PRESERVATION DES RESSOURCES.....	30
Objectif n°4 : Prévention des conséquences environnementales sur la santé.....	31
Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale.....	32
Action 11 : Animation d'une dynamique d'acteurs de la santé environnementale.....	33
Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale.....	34
Objectif n°5 : Amélioration de la qualité de l'air ambiant et l'air intérieur.....	36
Action 13 : Connaître et comprendre les enjeux de qualité de l'air.....	37
Action 14 : Agir et accompagner pour réduire les sources de pollution de l'air (intérieur/extérieur).....	38
Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air.....	39
Objectif n°6 : Sécurisation de la ressource eau, gestion des eaux pluviales et efficacité énergétique des process.....	40
Action 16 : Optimiser l'efficacité des installations, encourager la réduction des consommations et sécuriser l'alimentation en eau potable.....	41
Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).....	42
Action 18 : Améliorer l'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration des eaux usées et le potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs.....	43
Objectif n°7 : Maintien et amélioration de la biodiversité et de la qualité des sols.....	44
Action 19 : Préserver la biodiversité à travers la gestion des espaces naturels et mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue.....	45
Action 20 : Espaces forestiers et adaptation au changement climatique.....	46
Action 21 : Lutter contre l'artificialisation, agir pour la désimperméabilisation des sols, et la végétalisation des milieux urbains.....	47

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT	48
Objectif n°8 : Ménager le territoire par un urbanisme résilient	49
Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques.....	51
Action 23: Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.....	52
Action 24 : Accompagner la transformation des espaces mutables.....	53
Action 25 : Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial	54
Objectif n°9 : Sobriété, efficacité et énergies renouvelables.....	55
Action 26 : Apporter du conseil à la réhabilitation et à la construction globale et performante des bâtiments publics (optimisation des consommations d'énergie, amélioration du confort d'été, qualité de l'air intérieur....)	56
Action 27: Massifier la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs. Lutter contre la précarité énergétique.....	57
Action 28 : Accompagner les entreprises dans la transition de leurs activités.....	58
Action 29 : Développer les énergies renouvelables.....	59
Objectif n°10 : Economie circulaire et réduction des déchets.....	61
Action 30 : Développer l'économie circulaire sur le territoire	62
Action 31 : Valoriser les déchets organiques.....	63
Action 32 : Réemploi, réparation, nouvelles filières.....	64
Objectif n°11 : Mettre en œuvre du Plan de Mobilité.....	65
Action 33 : Améliorer les transports collectifs et l'inter-modalité	66
Action 34 : Développer l'usage des modes actifs.....	67
Action 35 : Rendre l'usage de la voiture plus vertueux.....	68

LISTE DES ACRONYMES

ADEME	Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie Agence de la transition écologique
ADU	Agence de Développement et d'Urbanisme de Pays de Montbéliard
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARB	Agence Régionale de la Biodiversité
ASTE	Ambition Stratégique de Transition Ecologique
ATE	Aires Terrestres Educatives
CODEV	Conseil de Développement
COT	Contrat d'Objectif Territorial
CRTE	Contrat de Réussite de la Transition Ecologique
DREAL BFC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté
EBE	Entreprise à But d'Emploi
EP	Eaux Pluviales
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESS	Entreprises Sociales et Solidaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
MSH	Maison des Sciences de l'Homme
NFC	Nord Franche-Comté
OAP	Orientation d'Aménagement Programmée
OFB	Office Français de la Biodiversité
OHHLEP	One Health High-Level Expert Panel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMSA	Organisation Mondiale de la Santé Animale
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDM	Plan De Mobilité
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNAD	Plan National pour les Achat Durables
POTES	Pionnier Ordinaire de la Transition Écologique
SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
UFS	Urbanisme Favorable à la santé
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
ZFE-m	Zone Faible Emission - mobilité

INTRODUCTION

Le programme d'actions du PCAET constitue la **feuille de route** de l'Agglomération pour les 6 prochaines années sur les enjeux de qualité de l'air, de maîtrise de l'énergie, de décarbonation et d'adaptation au changement climatique. Il s'appuie sur les orientations stratégiques qui se déclinent en 3 axes :

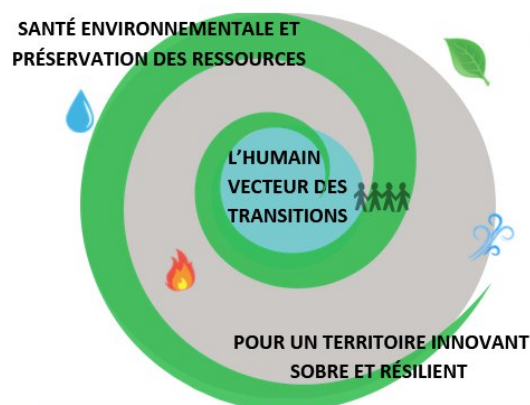
Axe 1 : L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS

Axe 2 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE & PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Axe 3 : POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT

Au cœur de ce programme d'actions, qui se veut **très transversal**, l'humain est au cœur des transitions. Cet axe, qui est le 1^{er} axe de l'ambition stratégique de transition écologique, sera le socle et la garantie permettant la mise en mouvement pour la préservation de la santé environnementale et des ressources (axe 2) et pour un territoire innovant sobre et résilient (axe 3).

En cohérence avec les enjeux du diagnostic, ces 3 axes se déclinent en 11 objectifs et 35 actions dont le lien avec les autres actions du PCAET est indiqué au début de chaque fiche.



Ce programme d'actions est issu :

- de la mise à jour du programme d'actions du PCAET réalisé en 2018,
- des propositions issues des ateliers de concertation,
- des actions déjà engagées par l'Agglomération et identifiées dans le cadre de l'état des lieux du référentiel Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

🔗 La méthodologie est présentée plus en détail dans le chapitre 8 de la Stratégie territoriale du PCAET.

🔗 La liste des indicateurs des actions figure dans le document « Outil de suivi et d'évaluation du PCAET ».

Le programme d'actions du PCAET s'inscrit pleinement dans [l'ambition stratégique de transition écologique](#) de PMA voté en février 2024. Celle-ci propose un panel d'actions inscrites dans 6 axes stratégiques.

Parmi ce panel d'actions certaines ont été identifiées comme **prioritaires** dans le cadre du projet de mandat. Ces actions sont reconnaissables à travers le code couleur suivant :

Actions prioritaires de l'ambition stratégique de transition écologique (prioritaire ASTE)

Par ailleurs, PMA a réalisé une étude d'opportunité ZFE-m – Zone Faible Emission – mobilité. La conclusion de cette étude montre la nécessité d'intervenir sur l'ensemble des documents cadre PDM et PCAET notamment pour réduire l'impact de la pollution atmosphérique lié aux déplacements. Les actions identifiées comme telles sont reconnaissables à travers le code couleur suivant :

Actions visant à réduire l'impact de la pollution atmosphérique lié aux déplacements (Favorable qualité de l'air)

Pour renforcer certaines actions déjà engagées afin d'impulser plus rapidement des résultats en matière de transition écologique, PMA s'est engagée avec l'ADEME dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) sur 6 ans (2022-2026). Sur la base d'un état des lieux, cette démarche d'amélioration continue de l'Agglomération propose un programme d'actions autour de 6 axes : la planification territoriale, le patrimoine, l'approvisionnement en énergie, eau, assainissement, la mobilité, l'organisation interne et la coopération, communication.

Le suivi et l'évaluation

Le programme d'action est accompagné d'un outil de suivi (tableau de bord) qui a été élaboré par le bureau d'études GINGER-BURGEAP. Ce suivi qui se fera annuellement et permettra l'évaluation des actions de la politique de transition écologique de l'Agglomération. Ce suivi et cette évaluation constituent l'Action 8 du programme d'actions du PCAET.

Le cadre de suivi et d'évaluation offrira une vision claire et détaillée des stratégies, des objectifs et des activités du PCAET, assurant ainsi une mise en œuvre efficace et cohérente, support de l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PCAET (2027). Le suivi annuel pour établir l'état zéro et les évaluations régulières de la politique climat – air – énergie de la collectivité seront réalisés en partenariat avec l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard.

Les indicateurs ne figurent donc pas dans les fiches actions.

➞ Se reporter au document « Outil de suivi et d'évaluation du PCAET »

SYNTHESE DES ACTIONS PRIORITAIRES, MOYENS ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les actions prioritaires sont celles inscrites dans l'ambition stratégique de transition écologique et celles identifiées dans le programme d'actions du Contrat d'Objectif Territorial qui disposent de financement (études, prestations et fonctionnement). Il s'agit donc de la budgétisation des actions réalisées dans les 3 premières années de la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET.

AXE 1 - L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS

Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie

Actions prioritaires		Moyens	Calendrier
1.3	Mettre en place le projet « PMAvenir », bourse à destination des moins de 25 ans et de leur famille	5000 euros + ETP (transition écologique pour le pilotage) + jury	Préparation 2024-2025 pour lancement à la rentrée de septembre 2025
1.4	Appel à projets et à initiatives : soutenir les initiatives locales et citoyennes à travers un budget d'investissement pour soutenir les projets concourant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique	budget d'investissement (à préciser) ETP (transition écologique pour le pilotage) + jury	Préparation 2025-2026 pour lancement en 2027
2.2	Développer l'éducation du jeune public à la prévention des déchets (Axe 1 du PLPDMA)	20 000 €TTC/an (prestations) + 1 ETP	2024-2025-2026
2.6	Elaborer et lancer une campagne de communication pour informer / encourager les habitants au changement de comportement autour de la transition écologique	10 000 euros (conception + supports de communication) <i>Programme d'actions COT financement ADEME</i>	2027

Objectif n°2 : Exemplarité de l'administration

Actions prioritaires		Moyens	Calendrier
4.1	Élaboration du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) avec définition d'objectifs et d'indicateurs	Internalisé ETP (affaire juridique et transition écologique)	2025
5.1	Mettre en œuvre le programme de rénovation des gymnases intercommunaux	2024 - 2026 : 4,10 M€ 25 % ETP (Conducteur opération Direction BPPE/service CEP)	2024 - 2025 : travaux Gymnase Voujeaucourt 2025 - 2026 : travaux Gymnase Vignoles Audincourt 2025 : Etudes Gymnases Lou Blazer Montbéliard
5.3	Réaliser l'état des lieux technique et des usages (occupation), des besoins et de leurs dynamiques, en intégrant les éléments renseignés sur la plateforme OPERAT dans le cadre des exigences du décret tertiaire	ETP, Conseil en Énergie Partagé (CEP) / Direction BPPE <i>Programme d'actions COT financement ADEME</i>	2025-2026
6.1	Encourager l'utilisation du vélo par les agents en mettant à disposition une flotte de vélos classiques et à assistance électrique	Développement de la flotte actuelle de 8 VAE avec un programme d'investissement de 4500 € par an (2/3 vélos) et entretien des vélos pour un coût annuel de 2000€	2025-2027
6.2	Optimiser l'outil de gestion des réservations de véhicules pour proposer du co-voiturage ou une alternative à la voiture (déplacements professionnels).	<i>Programme d'actions COT financement ADEME</i>	
6.3	Communication auprès des agents sur les dispositifs existants : aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), la plateforme de co-voiturage (plateforme Karos), la gratuité des transports en commun en cas de pic de pollution	ETP (Mobilité et communication) programme d'actions COT financement ADEME	En cours et tout au long du PCAET

Objectif n°3 : Gouvernance, suivi et évaluation des actions

Actions prioritaires		Moyens	Calendrier
8.3	Réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), en assurer le suivi et valoriser les résultats	ETP (transition écologique) <i>Programme d'actions COT financement ADEME</i>	2025 -2026
9.2	Intégrer dans les formations d'intégration un module sur l'éco-responsabilité des agents (tri des déchets, mobilité...)	ETP (transition écologique) <i>Programme d'actions COT financement ADEME</i>	2025 -2026

AXE 2 - SANTE ENVIRONNEMENTALE & PRESERVATION DES RESSOURCES

Objectif n°4 : Prévention des conséquences environnementales sur la santé

Actions prioritaires		Moyens	Calendrier
10.1	Participer à l'étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau du Doubs Médián	ETP pour le suivi de l'étude <i>Moyens financiers à définir au moment de la mise en œuvre du programme d'actions en 2026</i>	2024-2025 A partir de 2026 : mise en œuvre du programme d'actions opérationnel

Objectif n°5 : Amélioration de la qualité de l'air ambiant et l'air intérieur

	Actions prioritaires	Moyens	Calendrier
13.5	Renforcer et développer de nouveaux partenariats avec des établissements universitaires	ETP (transition écologique)	En cours et tout au long du PCAET

Objectif n°6 : Sécurisation de la ressource eau, gestion des eaux pluviales et efficacité énergétique des process

	Actions prioritaires	Moyens	Calendrier
16.4	Réaliser des travaux sur les réseaux d'eau potable afin d'améliorer les rendements	Délibération N°C2023/67 du 16 mai 2023 Niveau et convergence de la part « collectivité » (RIC) du tarif de l'eau évoluant de 0.04 € HT/m3 au 1er janvier 2023 à 0.31 € HT /m3 au 1er janvier 2026 1 000 000 € HT / an de renouvellement réseaux eau PMA - 1 000 000 € HT/ an de renouvellement réseaux eau SEPM (SEPM) Moyens humains pour PMA : 5 ETP Moyens humains pour SEPM : 2 ETP Objectifs de rendement des réseaux contractuels PMA/SEPM 2028 : PMA urbain : 85% 2028 : PMA Périurbain 76.5%	Annuellement de 2023 à 2029
16.5	Créer une réserve d'eau brute d'au moins 500 000 m3 d'eau (volume équivalent à la consommation cumulée sur 15 jours de Pays de Montbéliard Agglomération et du Grand Belfort) en aménageant une ancienne gravière sur la commune de Mathay	1/4 ETP pour le suivi Achat gravière : 585 0 000 € HT Études : 200 000 € HT Travaux 9 200 000 €HT	2025 Achat gravière + études 2026 & 2027 : Travaux (6 000 000 €HT en 2026 + 3 200 000 €HT en 2027)

Objectif n°7 : Maintien et amélioration de la biodiversité et de la qualité des sols

	Actions prioritaires	Moyens	Calendrier
19.2	Renforcer les pratiques alternatives et vertueuses pour la biodiversité : baisse des consommations d'eau, utilisation d'espèces végétales adaptées au contexte local	Délibération N°C2023/181 du 16/11/2023 550 Kits d'économie d'eau distribués aux particuliers / an – 5 000 € TTC / an Subvention de 100 € max/récupérateur d'eaux de pluie – 5 000 € TTC/an Travail d'optimisation sur l'utilisation de l'eau pour les besoins Espaces verts PPI 2025 -2027 : 93400 € (13 800 € demandés 2025) 10 % ETP : Direction BPPE/ service PEVMN. Régénération patrimoine arboré / réduction des Ilots de chaleur et choix essences local suivant contexte PPI 2025 -2027 : 90 000 € (30 000 € demandés pour 2025)	2024-2025 A poursuivre Optimisation sur l'utilisation de l'eau 2025 : Cuve récupération siège PMA + sondes tensiométriques 2026 : Cuve de récupération sur 2 sites à définir / Achat matériel pour arrosage en régie/ sondes tensiométriques 2027 : Cuve de

		10 % ETP : Direction BPRE/ service PEVMN	récupération sur 2 sites à définir/ sondes tensiométriques Régénération patrimoine arboré 20 arbres environs en 2025
20.2	Développer et accompagner une filière bois-énergie via des actions de sensibilisation, des visites d'installation	1000 euros (rencontres de la TE) ETP (transition écologique) + partenariat ADU et Gaïa Energies	2025-2026-2027

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉILIENT

Objectif n°8 : Ménager le territoire par un urbanisme résilient

	Actions prioritaires	Moyens	Calendrier
22.3	Accompagner pour réduire les îlots de chaleur urbains	1000 euros (rencontres de la TE) ETP (transition écologique) + partenariat ADU + Direction BPPE/ Service PEVMN (intervention / portage projets communaux via mutualisation si sollicitation)	2025-2026-2027
22.4	Réaliser un inventaire du patrimoine arboré pour en suivre l'évolution et favoriser les plantation d'arbres et choix des espèces végétales pour le développement de la nature en ville et le renforcement des îlots de fraîcheur urbains associé et si possible la création de nouveaux espaces végétalisés, de trame verte...	Diagnostic (Fonctionnement) Demande 2025 : 10 000 € 10 % ETP : Direction BPPE/ service PEVMN	2025-2026-2027
23.5	Renforcer toute la chaîne des acteurs en charge de l'instruction à l'octroi des permis de construire, via le cahier de recommandations : attendus et bonnes pratiques pour une attention accrue sur la thématique climat-air-énergie, en impliquant notamment le service "énergie" aux avis sur les autorisations d'urbanisme	ETP (transition écologique + direction de l'urbanisme) + partenariat ADU <i>Programme d'actions COT</i>	2025-2026-2027
25.1	Rapprocher durablement les acteurs sociaux et agricoles pour permettre un accès à une alimentation durable saine et locale pour toutes et tous - Projets 'Mieux manger pour tous' et 'M.I.A.M' (Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs)	Budget MIAM : phase 1 : 40 000 euros : Région : 26 000 €, Fondation Carasso : 8 000 €, État via PNA : 6 000 € Phase 2 : 60 000 euros Projet Mieux manger pour tous : 37 283 euros (financement Etat)	MIAM : 1ère phase du projet de juillet 2023 à décembre 2024 : Diagnostiquer - Sensibiliser - Impulser 2ème phase du projet de janvier 2025 à juillet 2026 : Mise en œuvre, Évaluation et Diffusion Projet Mieux manger pour tous : d'octobre 2023 à octobre 2025
25.3	Poursuivre la dynamique d'installations agricoles et développer des projets « espace test maraîchers »	Subvention plan de relance Investissement Immatériel : 39 200 euros et investissement Matériel : 66 367 euros	2024, fin de programmation plan de relance poursuite en 2025/2026 si financements
25.6	Définir et développer la filière de production des vergers traditionnels ainsi que la filière maraîchère sur le territoire de PMA -	Subvention plan de relance : Investissement Immatériel : 75 646 euros et investissement Matériel : 8 706 euros	2024, fin de programmation plan de relance poursuite en 2025/2026 si financements

Objectif n°9 : Sobriété, efficacité et énergies renouvelables

	Actions prioritaires	Moyens	Calendrier
27.1	Prolonger et renforcer la dynamique territoriale déjà engagée autour de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, à travers la contractualisation pour la période 2025-2027 d'un « PACTE Territorial France Rénov' » avec l'Etat/Anah.	Moyens humains en régie par PMA = 1 ETP pour les actions du pacte territorial France Rénov Budget annuel de fonctionnement (hors régie) = 200 à 250 K€ (avec des recettes de l'ordre de 70 à 75%) Budget annuel de subventions d'investissements (PLH) dédiées à la rénovation performante du parc privé et public = 700 K€ (en moyenne)	2025-2027
29.2	Le déploiement de l'énergie solaire : Appel à Manifestation d'Intérêt photovoltaïque (AMI)	ETP (transition écologique + commande publique)	2024-2026
29.6	Préfigurer un Schéma Directeur des Énergies	ETP (transition écologique) <i>Programme d'actions COT financement ADEME</i>	2024-2025

Objectif n°10 : Economie circulaire et réduction des déchets

	Actions prioritaires	Moyens	Calendrier
31.1	Accompagner les projets de méthanisation territoriale valorisant notamment les bio-déchets PMA-SYGAM-GRDF (action du PLPDMA 31.1)	ETP (transition écologique + SYGAM)	2024-2026

Objectif n°11 : Mettre en œuvre du Plan de Mobilité

	Actions prioritaires	Moyens	Calendrier
34.1	Poursuivre le maillage des liaisons inscrites au Schéma Directeur Cyclable	Coût moyen annuel d'investissement prévu : 1.5 M€	2025-2027 et au-delà

AXE 1 - L'HUMAIN VECTEUR DES TRANSITIONS

VIVRE ENSEMBLE

COOPERER

INVENTER
COLLECTIVEMENT



Agir pour la transition socio-écologique

La **transition socio-écologique**, qui est définie comme étant l'évolution vers un nouveau modèle qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle, est engagée. Elle propose de transformer **les pratiques et comportements**, ce qui sous-entend un accompagnement vers un modèle de développement résilient et durable qui **repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble**.

Le **réseau Bourgogne Franche-Comté en Transition** (BFC en transition) a débuté en mars 2019, porté par la DREAL BFC, le Living Lab de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de Dijon, l'EBE – Entreprise à But d'Emploi 58 et In'Terre ActiV. Deux territoires ont été sélectionnés pour expérimenter une méthodologie de mise en synergie des volontés d'agir citoyennes, associatives et institutionnelles vers une transition écologique et solidaire : la communauté de communes des Bertranges et le **Nord Franche-Comté**. Entre 2019 et 2022, une démarche de transition socio-écologique a été conduite sur l'aire urbaine avec comme fil directeur la participation citoyenne et la coopération entre les acteurs portant des initiatives de transition. En 4 ans, une série d'ateliers, de comités de pilotage, de groupes projets, de diagnostics participatifs a permis de faire émerger [des projets très concrets](#) et partenariaux ou de renforcer des projets existants dans le cadre de Nord Franche-Comté en transition :

- Le projet de **valorisation des vergers** est une action inscrite dans le Projet Alimentaire Territorial de Pays Montbéliard Agglomération, issue d'un partenariat entre In'Terre ActiV et l'association Vergers Vivants,
- "**La chasse aux perturbateurs endocriniens**" est une démarche participative visant la mobilisation des acteurs, à l'initiative d'In'Terre ActiV dans le cadre d'un appel à projets régional sur la santé environnementale,
- Co-construction d'un diagnostic sur **l'alimentation durable** au travers plusieurs ateliers participatifs,
- **Le Lab Nature** est né en 2020 de la volonté de la Maison départementale de l'Environnement du 90, tournée sur l'expérimentation,
- Le Jardin du Mont est **un projet participatif visant l'émergence d'un jardin partagé**. Le point de départ est la rencontre entre une habitante du quartier du Mont à Belfort et l'association In'Terre ActiV. Puis s'est construit un partenariat avec France Nature Environnement, la Ville de Belfort et Territoire Habitat (bailleur social),
- Le **compagnonnage d'avant-projet** est une démarche portée par In'Terre ActiV qui consiste à accompagner des collectifs informels dans leurs projets citoyens.

Cette vision des **transitions éminemment transversales**, touche toutes les échelles d'intervention du collectif aux individus et infuse aujourd'hui sur de nombreux territoires dont Pays Montbéliard Agglomération.

L'axe 1 propose des actions qui renforcent la dynamique d'exemplarité de l'administration publique. De plus, il s'inscrit dans un processus visant la mise en mouvement des acteurs du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération et l'accompagnement au changement vers ce modèle de développement plus résilient afin de réduire la vulnérabilité des habitants aux bouleversements climatiques de plus en plus prégnants. Tout ceci à travers une gouvernance partagée.

Objectif n°1 : Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Energie

Adoptée en février 2024, l'**ambition stratégique de transition écologique** vient renforcer cet enjeu et placer l'humain au cœur des projets et de la réflexion pour mener une transition juste et solidaire (axe 1 : adopter l'acculturation et la concertation). Lors des ateliers de concertation locale sur l'urgence écologique et climatique (CODEV, 2021) et sur le PCAET (2023), plusieurs orientations ont été évoquées dans ce sens : entraîner les citoyens et l'ensemble des acteurs dans la transition écologique et solidaire, renforcer l'éco-exemplarité de l'administration, piloter, animer et évaluer.

Des **cycles de rencontres thématiques de la transition écologique** sont déjà organisés depuis 2022, en collaboration avec les partenaires du territoire. Chacun de ces temps forts sur des sujets d'actualité (les matériaux bio sourcés, le rafraîchissement urbain et la lutte contre les îlots de chaleur...) permettent des échanges à la fois sur des notions théoriques mais surtout sur des retours d'expérience afin d'encourager la répliquabilité des actions innovantes. Outre la dynamique déjà engagée à travers ces rencontres, PMA assure également des actions de mobilisation des citoyen.ne.s et des parties prenantes du territoire sur les enjeux de transition écologiques :

🔗 dans le cadre de la politique de la ville et cohésions sociales : les transitions (mobilité, santé) figurent parmi les 5 priorités du **Contrat de Ville Unique** (2024-2030) de Pays de Montbéliard Agglomération.

🔗 dans le cadre des **programmes de sensibilisation à l'environnement et d'éco-citoyenneté** : animations, ateliers, conférences, manifestations, expositions permanentes et temporaires, Maison de la nature et des vergers – la Damassine, programme 1,2,3 Nature, parcours éco-citoyen....

🔗 à travers des conférences à destination du grand public via l'**Université ouverte de Franche Comté** sur des thématiques telles que la biodiversité, l'écologie et la transition énergétique y sont représentées tout au long de l'année.

🔗 Pour le grand public, des **initiatives encouragent les mobilités alternatives à la voiture** à travers les partenariats avec les associations VéloCITE, Uni vers selle à Bavans et la Recyclerie des Forges, Atelier Chantier d'Insertion à Audincourt : 'Je fais mes courses à vélo', 'au travail à vélo', organisation de sorties à vélo pour se rendre aux marchés du soir de PMA , promenades musicales (en collaboration avec le Moloco), promotion du réemploi en proposant des ateliers de réparation de vélos, mise en place d'un service permettant d'apprendre ou ré-apprendre à rouler et maîtriser son vélo, de contribuer aux usages du vélo.

🔗 La thématique de l'alimentation est portée par le Projet Alimentaire Territorial, invite également les citoyen.nne.s à se réunir avec les producteurs locaux notamment lors des "**Marchés du soir**" chaque année d'avril jusqu'à septembre

Afin de renforcer la mise en œuvre de projets concrets, PMA va proposer en 2025 un appel à projets à destination des habitants, associations et entreprises du territoire afin de soutenir les initiatives locales et citoyennes. Un budget d'investissements sera réservé pour soutenir les projets de transition écologique concourant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Pour compléter sa dynamique d'innovation, une bourse sera proposée pour les scolaires et des étudiants du Pays de Montbéliard. La Bourse PMAvenir permettra de déployer des projets concertés sur le territoire et stimuler l'imagination d'inventeurs en devenir.



Qu'est-ce que Etre ? Les Ecoles de la Transition Écologique - ETRE accompagnent et forment des jeunes en difficultés aux métiers manuels de la transition écologique. Dans ces formations gratuites pour les participants, les jeunes découvrent de manière pratique et concrète les métiers verts et verdissants, définissent leur orientation professionnelle et acquièrent de multiples compétences dans la transition écologique. A travers leurs formations, les écoles ETRE répondent à un objectif social d'insertion des jeunes dans des emplois d'avenir et participent, dans le même temps, à accélérer la transition écologique par le biais des métiers et des compétences.

La création d'une **Ecole de la Transition Écologique** est en cours de préfiguration dans le Nord Franche-Comté.

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire



Actions en lien :

Action 9 : Former et mobiliser les élu.e.s et les services

Action 11 : Animation d'une dynamique d'acteurs de la santé environnementale

Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale

Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air

La transition écologique des territoires n'est possible qu'à travers la mobilisation de toutes les catégories d'acteurs : élus et services des collectivités à toutes les échelles, services et agences de l'État mais aussi et surtout acteurs socio-économiques locaux sous toutes leurs formes : petites et grandes entreprises implantées sur le territoire, associations engagées, habitantes et habitants du territoire.

L'atelier CRTE effectué en 2021 a permis de recenser et interroger une trentaine d'acteurs de la Transition Écologique du territoire. Sont ainsi recensés leurs retours d'expériences, avis, besoins et propositions de contributions ([Acteurs - Plateforme de la Transition écologique PMA](#)).

Cette mise en mouvement permettrait :

- D'ouvrir largement la connaissance de l'écosystème des acteurs du territoire qui peuvent et souhaitent contribuer à la transition et les ressources dont ils disposent pour le faire.
- Mobiliser ces acteurs et initier une dynamique commune.
- Proposer, co-élaborer et lancer des actions concrètes destinées à incarner et pérenniser cette coopération.
- Venir en appui dans la recherche d'expertise technique et de soutien financier.

Les actions sont en concordances avec les objectifs d'adopter l'acculturation et la concertation de [l'ambition stratégique de transition écologique de PMA](#).

Dynamique d'acteurs

Pilotes de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – direction de projet transition écologique, In'Terre ActiV (1.2), acteurs du territoire engagés ou souhaitant s'engager dans la transition socio-écologique

Partenaires : ADU (1.1), Pays Montbéliard Agglomération – direction de la communication et directions opérationnelles

Actions à poursuivre et à renforcer

1.1/ Organiser des **rencontres de la transition écologique** (plénières, visites de sites, mise en synergie et accompagnement...).

1.2/ Co-organiser des petits dej' de la transition écologique.

Actions pour aller plus loin

1.3/ Mettre en place le projet « **PMAvenir** », bourse à destination des moins de 25 ans et de leur famille – *Prioritaire ASTE*.

1.4/ **Appel à projets et à initiatives** : soutenir les dynamiques locales et citoyennes à travers un budget d'investissements pour soutenir les projets concourant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique – *Prioritaire ASTE*.

1.5/ Reconsidérer le concept d'un lieu spécifique d'une **Fabrique de la transition écologique** (intérêts/bilan des dernières Fabriques sur le territoire/freins/succès).

1.6/ Réaliser une **'toile' des acteurs de la Transition Écologique** en collaboration avec l'ADU. Cette toile permet de mettre en évidence les interactions entre les différents acteurs sur des thématiques spécifiques (par exemple : énergies renouvelables, économie circulaire...)

1.7/ S'inscrire dans **des réseaux régionaux et locaux** (ex : POTES – Pionniers *Pionnier Ordinaire de la Transition Écologique, associations étudiantes...) pour s'inspirer et essaimer des idées et des projets.

Budget

Les rencontres de la transition écologique (2 à 3 par an) = 3 000 euros / an

3 000 €/an : organisation des p'tit dej de la transition écologique (3 par an)

Bourse « PM'Avenir » = 5 000 euros

Appel à projets / appel à initiatives =

+ Budget de fonctionnement ETP (transition écologique)

Action 2 - Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?



Actions en lien :

Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale
Action 25 : Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial
Action 26 : Massifier la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs et lutter contre la précarité énergétique
Action 30 : Développer l'économie circulaire sur le territoire
Action 33 : Favoriser le développement des modes actifs

La sobriété est nécessaire pour la transition socio-écologique, c'est un moyen au service de l'adaptation. La sobriété promeut le bien-être humain et **remet en question le modèle consumériste** qui repose sur une exploitation excessive des ressources naturelles et qui a pour conséquence le fait de gâcher, gaspiller et dilapider. Cela implique d'agir en profondeur sur l'évolution de nos modes de vie, en valorisant la qualité de vie plutôt que la surproduction et surconsommation de biens matériels qui génèrent **pollutions et gaz à effet de serre**. La sobriété permet de favoriser la durabilité environnementale et sociale et de rééquilibrer les priorités économiques vers des **objectifs de santé, d'éducation et de cohésion sociale**.

En réduisant la surconsommation et en allant vers des besoins raisonnés, la sobriété favorise également une meilleure répartition des ressources et contribue à atténuer les inégalités sociales. La réduction de notre empreinte écologique, visant à diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, préserver les écosystèmes et préserver notre santé, se doit d'être juste socialement pour **une sobriété choisie et non subie**.

Pour impulser les transitions, les leviers pour agir se déclinent à travers les étapes suivantes :

- Informer / décrire le monde tel qu'il est,
- Conscientiser / quel monde voulons-nous ?
- Passer à l'action / passer à un monde souhaitable.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération, direction de projet transition écologique en co-pilotage des actions avec la direction de sensibilisation à l'environnement, direction de la communication et des directions opérationnelles en fonction des thématiques, acteur.rice.s du territoire (associations, acteurs économiques, ...).

Partenaires : Communes, Conseil de Développement (CODEV), Gaïa énergies, conseils citoyens, conseils de quartier, CCAS, associations locales, Universités, VéloCITE, centres sociaux et autres structures relais, établissements scolaires, clubs sportifs...

Actions à poursuivre et à renforcer

Actions de l'axe 1 Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Communication, éducation et sensibilisation

2.1/ Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets et à la consommation responsable

- Développer une culture de la prévention et de l'éco consommation : prendre en considération dans l'acte d'achat les facteurs environnementaux, économiques et sociétaux --> développer réemploi, réparation, antigaspillage, lutte contre les produits toxiques, promotion du vrac, circuits courts, hygiène durable, eau du robinet, etc.
- Utiliser les différents leviers de communication: contenus presse, internet, réseaux sociaux, animations, stands sur manifestations, stands en grandes surfaces, art et culture...
- Rédiger un guide de l'éco consommation propre à PMA et une déclinaison sous forme d'exposition

2.2/ Développer l'éducation du jeune public à la prévention des déchets – Prioritaire ASTE

- Impliquer davantage les centres sociaux et les associations sportives et culturelles avec de la mise en réseau
- Éduquer à la propreté urbaine
- Intensifier les actions de compostage à l'école ou en centre social
- Inciter les écoles à visiter les déchèteries
- Proposer aux écoles et centres sociaux des actions ludiques et pédagogique (spectacles, concours...)

2.3/ Lutter contre les dépôts sauvages diffus

- Réaliser un diagnostic initial de la problématique
- Créer une dynamique avec tous les acteurs internes et externes concernés
- Définir et mettre en place des actions préventives (communication, sensibilisation), curatives et punitives
- Mettre en place des outils techniques et opérationnels de prévention et de gestion des déchets abandonnés

Actions de l'axe 4 Plan De Mobilité

2.4/ Informer, communiquer sur les enjeux de mobilité alternative à la voiture

- Créer un support unique d'information mobilité
- Former des ambassadeurs locaux pour valoriser l'offre de mobilité
- Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation grand public pour inciter au changement de comportement
- Poursuivre et développer les actions de mobilité inclusive

2.5/ Actions du Contrat de Ville Unique

- Préfiguration d'une école ÊTRE portée par l'association IN'TERRE ACTIV ;
- comprendre la transition écologique pour mieux l'appliquer et changer les habitudes portées par l'association socioculturelle La Lizaine ;
- ateliers de cuisine pédagogique portée par le CCAS de Béthoncourt ;
- cuisine autour du monde / ateliers gourmandises portés par la CSF - Section Béthoncourt ;
- cultivons notre jardin avec art portée par La MJC Petite Hollande ;
- fête du sport et promotion de la santé et de l'alimentation portée par l'association Réussir Ensemble ;
- les dej' de l'amitié portés par le CENTRE SOCIAL Georges MASSACRIER (Valentigney) ;
- fleurissement des pieds d'immeubles porté par le CCAS de Montbéliard ;
- sensibilisation à l'environnement et au tri : pour un quartier propre portée par le CCAS de Montbéliard ;
- le laboratoire des énergies GC porté par Les FRANCAS du Doubs ;
- les rendez-vous écolos sochaliens portée par la MJC Sochaux ;
- actions sur l'habitat et le cadre de vie portés par l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Famille du Doubs (CSF).

Actions pour aller plus loin

2.6/ Elaborer et lancer une **campagne de communication** pour informer / encourager les habitants au changement de comportement autour de la transition écologique (à l'instar de Nantes). Campagnes qui pourraient s'accompagner de concours ou challenges - *Impulsion COT*

2.7/ Établir un **diagnostic d'accompagnement aux changements** par les équipes opérationnelles de PMA en organisant des concertations avec les habitants pour bien répondre aux besoins et identifier les leviers d'actions (notamment en s'intégrant aux événements de PMA pour informer, répondre aux interrogations) et mettre en œuvre les préconisations.

2.8/ Co-construire une **stratégie territoriale d'adaptation aux changements climatiques** avec les acteur.rice.s du territoire, les habitant.e.s, les équipes opérationnelles de PMA... Exemples d'outils : mise en récit (négaWatt, 2030 Glorieuse), utilisation des outils TACCT (ADEME), [ClimaSTORY](#), pauses carbone, ...

2.9/ Initier **une fabrique des solutions** avec des ambassadeur.rice.s / groupes de citoyen.ne.s.

Budget

Campagne de communication = programme d'actions COT financement ADEME

Etude pour le diagnostic d'accompagnement au changement

Axe 4 Plan De Mobilité : Informer, communiquer sur les enjeux de mobilité

Action 18. Créer un support unique d'information mobilité = à partir de 15k€ investissement études PMA

Action 19. Former des ambassadeurs locaux pour valoriser l'offre de mobilité = Coût interne fonctionnement PMA

Action 20. Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation grand public pour inciter au changement de comportement = à partir de 20 k€/an coût interne fonctionnement PMA

Action 21. Poursuivre et développer les actions de mobilité inclusive = à partir de 20 k€/an coût interne fonctionnement PMA

Action 3 : L'évènementiel et la culture comme vecteur de transition écologique



Actions en lien :

Action 4 - Être exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique
Action 33 : Favoriser le développement des modes actifs

La culture est un bon médiateur pour faciliter les prises de conscience et les éventuelles transformations en ce sens qu'elle peut interpeller en faisant un pas de côté sur le fond et la forme. Ainsi, elle a la capacité de faire passer les messages plus facilement que dans un cadre institutionnel, universitaire ou autres. «*La culture, c'est ce qui relie les savoirs et les féconde*» comme l'affirme Edgar Morin. Atout pour le développement de tous les individus et à tout âge, la culture est ainsi un levier important de transition socio-écologique. C'est une richesse, qui quand elle est partagée, améliore les relations entre les individus. La culture peut être source de transmission de savoir et de connaissance, et être un outil d'acculturation.

Dans le rapport 'Culture and Climate Change', la culture est présentée comme le seul moyen d'impliquer les citoyen.ne.s dans les défis qu'engendrent les enjeux climatiques, notamment parce que les changements climatiques sont un défi culturel: il s'incarne dans le quotidien, dans les habitudes et dans la manière de vivre ensemble, ainsi que dans la transformation des représentations culturelles. Le récit est au cœur des possibilités de changement.

Il est essentiel d'appréhender avec sagesse et harmonie toutes les formes de vie, et de penser plus largement la transition et la culture afin de bousculer les imaginaires et de créer de nouvelles manières de faire et d'être qui soient résilientes, soutenables et justes.

L'évènementiel se doit d'être cohérent, que ce soit dans les messages à faire passer que dans l'organisation des manifestations sur ses pratiques éco-responsables (transport, gestion et prévention des déchets...).

Dynamique d'acteurs

Pilotes de l'action : Pays de Montbéliard Agglomération, direction de la culture et du patrimoine, en co-pilotage la direction de projet transition écologique, les directions de la communication, de la sensibilisation à l'environnement et des acteurs culturels du territoire (Moloco, l'association le futur a déjà commencé, Vélocité...)

Partenaires : Communes, Département du Doubs, Région Bourgogne-Franche-Comté, Ministère de la culture, Banque des Territoires, structures culturelles de l'Agglomération, associations...

Actions à poursuivre et à renforcer

Action de l'axe 1 Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Communication, éducation et sensibilisation

3.1/ Rédiger un guide pratique "éco manifestations"

- Concevoir un guide des bonnes pratiques visant à réduire à la source les déchets des manifestations, avec prise en compte des autres aspects écologiques (transports vertueux, circuits courts, etc.)
- Développer une filière locale de gestion de gobelets réutilisables en prêt ou location (stockage, lavage, transport...)

3.2/ Continuer à porter une ambition écologique aux événements suite à l'année 'Capitale Française de la Culture'.

3.3/ Favoriser les déplacements du public alternatifs à la voiture et penser les événements à l'échelle territoriale pour réduire les impacts carbone induits par l'organisation et l'accueil de ce temps culturel .

3.4/ Réaliser un auto-diagnostic de la mobilité du public : balades musicales à vélo (ex : co-organisées par le Moloco et Vélocité) et balades découverte du patrimoine à vélo (organisées par Pays de Montbéliard Agglomération) et valoriser le dispositif « bus au théâtre » proposé dans le cadre d'un partenariat avec Moventis, le Moloco et Ma scène Nationale.

Actions pour aller plus loin

3.5/ Favoriser l'usage des mobilités douces sur la base de loisirs située à Brognard. Des bancs connectés pourraient notamment être installés pour recharger vélos et trottinettes électriques.

3.6/ Organiser des **Fresques de la Culture** pour aider les professionnels du territoire et les agents des services culturels de PMA à comprendre les enjeux de la transition liés à leurs métiers, et surtout à identifier des leviers d'actions concrets et durables à mobiliser (le cluster d'entreprise culturelles Le Damier, the Shift Project)

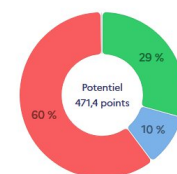
Objectif n°2 : Exemplarité de l'administration

En 2022, PMA a marqué son ambition de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de sa politique interne de transition écologique en signant avec l'ADEME un Contrat d'objectif Territorial pour la période 2022-2026. Le programme « [TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE](#) » s'appuie sur une méthode développée par l'European Energy Award (EEA) puis déclinée en France par l'ADEME (ex label Cit'ergie). Elle permet d'évaluer les collectivités de manière indépendante par une commission tiers (commission nationale du label) et de définir avec elles des leviers d'actions pour les faire progresser efficacement. **Grâce à l'évaluation de sa démarche, le programme permet à la collectivité de travailler à une trajectoire, traduite par un plan d'actions personnalisé, avec des objectifs adaptés à son territoire et définis en fonction d'un potentiel d'actions prédéfini.**



 Climat Air Énergie

Les audits des deux référentiels, réalisés en 2023 sur la base d'un état des lieux ont montré le niveau d'engagement de PMA : 29% d'actions réalisés pour Climat Air Énergie et 23% pour le référentiel Économie Circulaire.



 Économie Circulaire



Les bénéfices du programme

🔧 **STRUCTURER** la démarche de l'Agglomération dans une logique d'amélioration continue, avec des outils opérationnels pour avancer de manière progressive : référentiels d'actions, plateforme numérique et dispositif de suivi et d'évaluation ;

🔧 **AGIR** grâce à l'atteinte des objectifs définis dans les champs de compétence des politiques territoriales de PMA : performance énergétique des bâtiments, mobilité durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets, achat durable...

🔧 **VALORISER** et faire connaître auprès des citoyen·nes notre implication dans la transition écologique.

🔧 **FORMER** les élus et les agents à la transition écologique. Faire monter en compétences les chargé·es de mission avec des modules experts.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial reprend 3 actions prioritaires qui impactent la réduction des consommations et l'empreinte carbone de l'Administration : les déchets et la commande publique, l'efficacité énergétique des bâtiments et la mobilité des agents. Ce qui n'exclut pas les autres thématiques qui sont traitées dans le cadre du Contrat d'objectif Territorial.

Action 4 : Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique



Actions en lien :

- Action 7 : Assurer le pilotage de la politique climat air énergie (budget vert)
- Action 9 : Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes
- Action 14 : Agir et accompagner pour réduire les sources de pollution de l'air (intérieur/extérieur)
- Action 25 : Développer les espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial

La commande publique constitue un levier économique majeur et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques s'inscrivant dans la transition écologique et solidaire. La commande publique a ainsi des effets directs et indirects sur l'ensemble des finalités du développement durable. C'est dans cet esprit que PMA s'engage dans un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) et se dote d'une obligation de définition d'objectifs de marchés comportant des éléments à caractère écologique, social et contribuant à la promotion d'une économie circulaire.

La collectivité se doit d'intégrer systématiquement dans ses marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour :

- l'acquisition de matériel de bureau (ordinateur, imprimante, papier...)
- le matériel et fournitures d'entretien (y compris détergents pour le nettoyage, lubrifiants)
- les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat (par ex. l'alimentation)

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération - direction de la sensibilisation à l'environnement (PLPDMA) - service ressources juridiques en lien avec les directions opérationnelles

Partenaires : partenaires de l'économie circulaire

Actions à poursuivre et à renforcer

4.1/ Élaboration du **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER) avec définition d'objectifs et d'indicateurs - *Prioritaire ASTE*

4.2/ Acheter du papier et des consommables d'impression répondant à des critères écologiques. Le CCAP prescrit le respect d'une proportion de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées à certains taux.

Actions pour aller plus loin

4.3/ Mettre en place une organisation interne reposant sur une délibération relative à la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics intégrant un plan pour les achats responsables. Réaliser un état des lieux de la production locale afin de contribuer à un réseau local d'achats responsables.

4.4/ Évaluer les **engagements environnementaux des fournisseurs** et encourager la fourniture du bilan GES des produits/services achetés dans les appels d'offres.

4.5/ Privilégier les **produits de saison, locaux et biologiques** pour les événements ponctuels organisés par la collectivité.

4.6/ Choisir les techniques et matériaux de finition, ainsi que le mobilier, **pour limiter la pollution de l'air intérieur** (faibles émissions de COV et formaldéhydes notamment), soit en privilégiant des produits avec étiquette A+, soit en achetant des produits d'occasion.

Action 5 : Augmenter l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables des bâtiments de l'Agglomération



Actions en lien :

Action 9 : Former et mobiliser les élus et les services

Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale (diagnostics croisés)

Action 25 : Développer les énergies renouvelables

PMA effectue le suivi de l'énergie consommée par bâtiment (31 bâtiments soumis au décret tertiaire représentant 114 807 m² chauffés dont 7 complexes sportifs couverts, 9 gymnases et 1 stade) ; Il s'agit de l'énergie primaire en kWh/m²/an, sans distinction des usages. Grâce aux bilans annuels, PMA connaît l'évolution historique et se félicite d'avoir stabilisé ses consommations sous la barre de 9 GWh par an. Le patrimoine de PMA est assez récent. Construit dans les années 1990, il bénéficie du niveau d'isolation prescrit par la réglementation thermique de l'époque. Il n'y a donc pas de bâtiments avec DPE de catégories F ou G et le parc ne nécessite pas une rénovation massive des bâtiments.

La collectivité attache une attention croissante à l'intégration des matériaux biosourcés dans ses projets de construction ou de rénovation. La Damassine, Maison de la Nature et des Vergers réalisée en 2010 est particulièrement exemplaire en la matière. Par ailleurs, le Conservatoire de musique de danse et de théâtre de Pays de Montbéliard dernière construction de PMA livré en 2023 s'intègre dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE). La conception énergétique de ce bâtiment de 5 niveaux s'est faite par une approche adaptée au contexte de l'opération, conjuguant confort thermique et acoustique des usagers et performance du bâtiment, dans le respect de l'exigence de la RT 2012 (hors auditorium). Le conservatoire est également soumis à l'arrêté du 10 avril 2017 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale (label Energie Carbone E+C-).

Le dispositif de bilan des gaz à effet de serre (BEGES) prévoit que les établissements publics de plus de 250 salariés réalisent :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre,
- un plan de transition visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, présentant les objectifs, moyens et actions envisagés à cette fin et, le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération- Direction Bâtiment Patrimoine et Régie d'Entretien et direction de projet transition écologique

Partenaires : Gaïa énergie, Communes, Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté

Actions à poursuivre et à renforcer

5.1/ Mettre en œuvre le programme de **rénovation des gymnases** intercommunaux - *Prioritaire ASTE*

5.2/ Compléter la liste du patrimoine avec **les bâtiments non soumis au décret tertiaire** afin d'avoir une vision d'ensemble du patrimoine PMA

5.3/ Réaliser l'état des lieux technique et des usages (occupation), des besoins et de leurs dynamiques, en intégrant les éléments renseignés sur la plateforme OPERAT dans le cadre des exigences du décret tertiaire – *Impulsion COT*

5.4/ Valoriser les données permettant de préciser le travail mené par PMA sur son propre patrimoine en matière de suivi énergétique, de sobriété, de rénovation et production d'énergie renouvelable et encourager l'adoption de meilleures pratiques.

Actions pour aller plus loin

5.5/ Conforter l'état des lieux relatif à la solarisation des toitures des bâtiments du patrimoine de PMA et accompagner les communes pour le développement de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité



Actions en lien :

- Action 33 : Améliorer les transports collectifs et l'inter-modalité
- Action 34 : Développer l'usage des modes actifs
- Action 35 : Rendre l'usage de la voiture plus vertueux



Des actions directes sont mises en place par l'Agglomération pour encourager le personnel à l'éco-mobilité, comme par exemple la communication interne ou le challenge annuel « Je vais au boulot à vélo ». Le Forfait Mobilité Durable a été voté le 6 mai 2021 pour encourager les modes de transport alternatif ou durable (covoiturage, vélo, trottinette...) pour les trajets domicile-travail au profit des agents de la collectivité.

Le covoiturage est favorisé : PMA assure la mise à disposition en interne d'une plateforme de co-voiturage. Par ailleurs, PMA a instauré le télétravail en 2020 et dispose d'un budget dédié à l'usage des Transports en Commun par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les modalités de mise en œuvre ont été fixées par délibération du 1er octobre 2020. Des outils de vidéo-conférence tout comme des commodités facilitant l'usage du vélo (aménagements de stationnements vélo, douches à disposition, station de gonflage) sont disponibles au siège de PMA. 10 vélos de service et 9 VAE sont mis à la disposition des agents. Pour renforcer son engagement, PMA s'engage dans le [programme Objectif Employeur Pro-Vélo](#) qui encourage la promotion du vélo pour les déplacements domicile-travail. Avec l'obtention de ce label pour les 3 prochaines années, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) devient la première collectivité en Franche-Comté à obtenir le niveau or.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Directions de la Mobilité, Infrastructures et Voirie, Bâtiments Patrimoine Régies d'entretien, communication

Partenaires : évolitY

Actions à poursuivre et à renforcer

6.1/ Encourager l'utilisation du vélo par les agents en mettant à disposition une flotte de vélos classiques et à assistance électrique – *Prioritaire ASTE*

6.2/ Analyser les réservations pour optimiser les déplacements et proposer du co-voiturage ou une alternative à la voiture sur l'outil de gestion des réservations de véhicules. Par exemple : par l'automatisation de la réservation avec codage pour optimiser la consommation du trajet par choix d'un véhicule.

6.3/ Communication auprès des agents sur les dispositifs existants :

- aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE),
- la plateforme de co-voiturage (plateforme Karos),
- la gratuité des transports en commun en cas de pic de pollution. – *Impulsion COT*

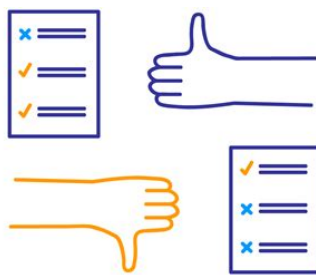
Actions pour aller plus loin

6.4/ Optimiser les déplacements professionnels pour réduire l'usage de l'avion au bénéfice du train.

6.5/ Renforcer la flotte de véhicule de service utilisant des énergies alternatives aux énergies fossiles.

6.6/ Développer un outil pour orienter vers des déplacements mutualisés et réduire l'autosolisme professionnel.

Objectif n°3 : Gouvernance, suivi et évaluation des actions



Alors que les conséquences du changement climatique se font de plus en plus prégnantes, l'enjeu est de mobiliser la société dans son ensemble. A ce titre, les élus locaux et les managers jouent un rôle de premier plan. Pour autant, la transition écologique et énergétique est un sujet complexe, et il est nécessaire de pouvoir accompagner ces élus en leur apportant des clés de compréhension et de décryptage, mais aussi des moyens pour agir.

Il existe de nombreux réseaux qui alimentent cette dynamique pour embarquer le plus grand nombre de collectivités dans la montée en connaissance et en compétence et l'aide à la décision. On peut citer, entre autre :

👉 [Une Fonction Publique pour la Transition Ecologique](#) propose de s'inscrire dans des groupes de travail (adaptation, formation) et des ressources dans l'objectif d'accélérer la prise en compte, dans les décisions et projets publics, des impératifs de la transition écologique.

👉 [Le réseau Élus pour Agir](#) lancé par l'ADEME en 2023 a pour but :

- d'aider les élus à mieux appréhender les enjeux de la transition écologique et énergétique,
- de proposer des actions concrètes pour chaque commune, dans les domaines du développement des projets énergies renouvelables, la rénovation performante des bâtiments publics, la sobriété, l'économie circulaire, la gestion des déchets, la décarbonation des PME...
- de faire bénéficier les membres du réseau des enseignements et des pratiques des meilleurs experts nationaux
- Favoriser le partage des bonnes pratiques et des retours d'expériences entre élus.

👉 Fondé en 1984, [le réseau CLER](#) rassemble près de 300 structures engagées dans la mise en œuvre de la transition énergétique. L'association fédère des associations, collectivités et entreprises pour défendre un modèle de transition territoriale, en promouvant l'efficacité énergétique, la sobriété, les énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique et la mobilité durable et inclusive.

Un dispositif de suivi et d'évaluation renforcé

Un Système de Suivi Evaluation (SSE) est l'ensemble des composantes en interaction permettant d'orienter un projet, programme ou institution en fonction de sa finalité, en adéquation avec ses valeurs et incorporé à son mode de gouvernance.

Ce processus d'aide à la décision est obligatoire pour tous les Plans Climat Air Energie Territoriaux. PMA a conçu un outil de suivi et d'évaluation cohérent avec les différents dispositifs déjà engagés. Cet outil est disponible dans la liste des documents du PCAET. Celui-ci doit être mis à jour tous les 6 ans et devra faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours 3 ans après son approbation (2027).

Sur la base d'une gouvernance partagée actée lors de la signature des dernières contractualisations (CRTE, COT) et d'un dispositif de suivi et d'évaluation renforcée, des sessions d'information, de formation et de mobilisation des agents et des élus permettront de renforcer l'exemplarité de l'administration.

Action 7 : Assurer le pilotage de la politique Air Energie Climat



Action en lien :

Action 1 - Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 8 : Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat – air – énergie

Action 9 : Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes

Les transitions écologique, économique et numérique sont le fil rouge du projet de mandat 2020-2026. La Vice-Présidence dédiée à l'environnement et la transition écologique s'appuie sur une direction de projet transition écologique composée de 4 chargées de missions et un responsable de la direction de projet.

Cette direction de projet pilote les différents outils, moteur de cette ambition territoriale de transition écologique : le Contrat de Réussite et de Transition Écologique conclu avec l'Etat, le contrat Territoire en action (Région), le contrat P@C 25 (Département), le Contrat d'Objectif Territorial (Ademe) et le document stratégique du Plan Climat Air Énergie Territorial.

L'objectif est de regrouper une unique instance de gouvernance, pour apporter une cohérence sur l'ambition stratégique de transition écologique de l'Agglomération : rassembler l'ensemble des priorités territoriales voulues par PMA (ambition de stratégie transition écologique à l'échelle de PMA) auquel s'ajoute la volonté de fédérer autour d'une ambition territoriale avec les acteurs locaux, les citoyens et les partenaires (ambition de stratégie transition écologique à l'échelle du territoire communautaire).

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération, direction de projet transition écologique

Partenaires : Elus et agents de l'Agglomération et des communes, Région, Département, DDT, DREAL, ADEME, Banque des Territoires, l'Agence de Développement et d'Urbanisme, ATMO, Gaïa Energies, chambres consulaires, entreprises, Conseil de Développement, associations...

Actions à poursuivre et à renforcer

7.1/ Organiser mensuellement les réunions de la **Commission n°7 "Environnement - Transition écologique"** pour présenter, échanger et valider les actions portées par les directions de PMA mais également de préparer et suivre le budget afférent à cette commission.

7.2/ Organiser au moins 3 fois par an un **comité technique** transition écologique pour présenter l'état d'avancement des programmes d'actions pour objectif et assurer le suivi et l'évaluation de la politique Air Energie Climat

7.3/ Organiser au moins une fois par an un **comité de stratégie** transition écologique pour préparer les décisions relatives au PCAET, au CRTE et au COT. La composition du comité de pilotage a été validée par le conseil de communauté. La comitologie technique et stratégique inclut des élus et personnes référentes dans des thématiques variées, non restreintes uniquement à l'énergie ou l'environnement, considérant que la transition écologique englobe toutes les compétences de la collectivité. De plus, elle ne se limite pas aux seuls agents et élus de la collectivité.

L'ambition est de lui donner un rôle véritablement moteur pour la politique climat-air-énergie, avec des décisions constructives et ambitieuses.

7.4 / Organiser au moins une fois par an une **Assemblée des partenaires** afin de partager et co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire les ambitions de transition écologique. Elle se compose des acteurs institutionnels, d'experts (ATMO, Gaïa Energies...), de l'Agence de Développement et d'Urbanisme, des chambres consulaires ainsi que des entreprises, du Conseil de Développement, des associations...

Actions pour aller plus loin

7.4/ Mettre en œuvre l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « **budget vert** » (art. 191 de la loi de finance pour 2024) et d'une dette verte (article 192).

Action 8 : Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat – air – énergie



Actions en lien :

Action 7 : Assurer le pilotage de la politique climat – air – énergie

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, il est indispensable d'assurer le suivi et l'évaluation d'une politique quelle qu'elle soit. Cette étape, qui est réalisée à des moments clés de la programmation et de la mise en œuvre du PCAET, a pour but d'alimenter la stratégie en fonction des besoins. Quel état zéro de l'impact de la collectivité sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, notamment sur la santé, quelle évolution de la séquestration carbone et quelle évaluation de l'impact de nos politiques publiques face aux enjeux énergétiques et climatiques ? Telles sont les questions auxquelles permettent de répondre le suivi et l'évaluation de la politique climat – air – énergie de la collectivité.

Le cadre de suivi et d'évaluation offre une vision claire et détaillée des stratégies, des objectifs et des activités du PCAET. Ces cadres fournissent une marche à suivre claire et structurée, assurant ainsi une mise en œuvre efficace et cohérente, support de l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PCAET (2027). **Le suivi annuel pour établir l'état zéro et les évaluations régulières de la politique climat – air – énergie de la collectivité seront réalisés en partenariat avec l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard.**

🔗 Pour aller plus loin, se reporter au document « Outil de suivi et d'évaluation du PCAET »

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Direction de projet transition territoriale et écologique

Partenaires : Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard et l'ensemble des directions de l'Agglomération

Actions à poursuivre et à renforcer

8.1/ Élaboration des outils de suivi et d'évaluation, tableaux de bord du PCAET, suivre annuellement les indicateurs et communiquer sur les résultats – Impulsion COT

Action 23 du Plan De Mobilité

8.2/ Structurer un observatoire du Plan De Mobilité pour suivre et anticiper les évolutions en matière de mobilité

Actions pour aller plus loin

8.3/ Réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), en assurer le suivi et valoriser les résultats – Impulsion COT

8.4/ Élaborer un suivi annuel et en faire état d'avancement lors des commissions, comités techniques et comités stratégique Transition écologique en lien avec l'élaboration du budget

8.5/ Communiquer auprès des agents sur l'avancement du PCAET et sur les décisions issues du comité de stratégie

Budget

Outils de suivi et d'évaluation = programme d'actions COT financement ADEME

Action 9 : Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes



Actions en lien :

- Action 5 - Augmenter l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables des bâtiments publics
- Action 7 - Assurer le pilotage de la politique climat – air – énergie
- Action 14 : Agir et accompagner pour réduire les sources de pollution de l'air (intérieur/extérieur)
- Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques (22.5)

Se former, c'est aussi et surtout s'informer pour mieux passer à l'action. En voici quelques exemples :

🔗 La 4ème édition de « **La Semaine de l'Info** » a eu lieu du 9 au 13 mai 2022. Ce temps fort de communication interne a mis en avant la thématique de la transition écologique, abordée sous différents formats et selon 3 axes : l'expérimentation, l'information et la participation.

🔗 Dans le cadre de la convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération et ATMO Bourgogne Franche-Comté, des **réunions d'information** sur les obligations de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sont organisées pour les 73 communes de PMA.

🔗 Les **rencontres de la transition écologique** (action 1.1) sont également des moments favorisant le partage d'expériences, la mise à disposition d'information sur des solutions techniques, administratives ou financières dans la mise en œuvre de projets.

D'autres outils existent et peuvent être déployés. Les Fresques permettent d'une manière générale d'appréhender de nombreuses problématiques tant sur les questions climatiques que sur des thématiques plus spécifiques telles que la mobilité ou la qualité de l'air. L'approche pédagogique n'entend pas apporter des conseils pour la mise œuvre de solutions mais des informations objectives et utiles à la prise de décisions et ainsi la mobilisation.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action: Pays Montbéliard Agglomération, Direction de projet Transition territoriale et écologique, Sensibilisation à l'environnement

Partenaires : ATMO Bourgogne Franche-Comté, association porteuse et animant des outils d'acculturation, mobilisation sur les questions et enjeux Énergie – Air- Climat

Actions à poursuivre et à renforcer

Action de l'axe 5 du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

9.1/ Former et sensibiliser les élu.e.s

- Organiser des visites de sites ouvertes à tous les élus communautaires
- Organiser des séances de formation / sensibilisation des élus concernés relatives à la prévention des déchets

Actions pour aller plus loin

9.2/ Intégrer dans les formations d'intégration un module sur l'éco-responsabilité des agents (tri des déchets, mobilité...) – *Impulsion COT*

9.3/ **Acculturation et mobilisation** des élu.e.s et agents de l'Agglomération via des outils d'acculturation et conscientisation aux problématiques du dérèglement climatique et aux différents enjeux afférents, avec des outils tels que : [la fresque de la renaissance](#), [la Fresque de la mobilité](#), [la Fresque de la qualité de l'air](#), [fresque de la biodiversité](#), [fresque du sols](#), [fresque de la rénovation](#), fresque de la culture ...

9.4/ Encourage le passage à l'action à travers l'organisation de sessions collectives : [ateliers 2 tonnes](#), puzzle du climat...

9.5/ Former les élu.e.s et agents à **l'évaluation climat du budget** (budget vert)



AXE 2 - SANTE ENVIRONNEMENTALE & PRESERVATION DES RESSOURCES

PRENDRE SOIN

CONNAITRE ET
VALORISER

RE-GÉNÉRER

La santé des humains, la santé des animaux et celle des écosystèmes sont étroitement liées. Tout changement intervenant dans ces liens peut augmenter le risque d'apparition et de propagation de nouvelles maladies humaines et animales.



Définition du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «**Une seule santé**» (OHHLEP) :

- Une seule santé est une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et à trouver un équilibre entre ces dimensions, de manière durable.
- Elle prend acte du fait que la santé des êtres humains, ainsi que celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes.
- Cette approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société en vue d'œuvrer ensemble pour promouvoir le bien-être et faire face aux menaces pour la santé et pour les écosystèmes, tout en tenant compte des besoins collectifs en eau potable, en énergie et en air propres, ainsi qu'en alimentation.



Même si le principe existe depuis plus longtemps, le concept One Health « une seule santé » est **mis en avant depuis le début des années 2000**. Il s'est développé avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global et de la nécessité de décloisonner les approches sanitaires.



Il a notamment fait l'objet d'un accord tripartite signé en 2010 entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)¹.



La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la nécessité d'établir un cadre mondial pour assurer une meilleure surveillance et mettre en place un système plus global et intégré. Les lacunes en matière de connaissances de l'approche « Une seule santé », de prévention et de mise en œuvre d'approches intégrées ont été considérées comme des éléments moteurs de la pandémie.

Cet axe sur la santé environnementale et la préservation des ressources s'inscrit pleinement dans l'ambition stratégique de transition écologique (axe 2). Il propose des actions visant à :

- optimiser la santé des habitants,
- améliorer la qualité de l'air au bénéfice de l'homme et des écosystèmes,
- préserver de manière quantitative et qualitative la ressource en eau et assurer la gestion des milieux aquatiques et des inondations,
- maintenir et améliorer la biodiversité et la qualité des sols.

Tout ceci dans le but de réduire notre vulnérabilité aux conséquences de la détérioration de nos ressources.

¹ Source : ANSES

Objectif n°4 : Prévention des conséquences environnementales sur la santé



La France est considérée comme un des pays européens les plus engagés en matière de santé environnementale. Depuis la Conférence de Budapest en 2004, elle élabore, tous les cinq ans, un plan national santé environnement (PNSE). Au nom du principe de précaution, le citoyen souhaite que l'impact du progrès scientifique sur son environnement, et sur sa santé, soit évalué et anticipé. Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et rappelle le lien étroit entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement.

Afin de répondre aux préoccupations locales et d'aborder des problématiques propres aux territoires, le Plan national santé environnement (PNSE) a vocation à être décliné à l'échelle régionale sous la forme de plans régionaux santé environnement (PRSE). Le [4^{ème} Plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté](#) est mis en œuvre pour une période de 5 ans, 2023-2027. Dans un souci d'efficacité de l'action publique, le PRSE 4 s'attache à une coordination avec les autres plans et programmes mis en œuvre dans les territoires (projet régional de santé, plan Ecophyto, plans alimentaires territoriaux, plans climat air énergie territoriaux,...). Il s'articule autour de 5 axes et 36 actions.

Les actions du PCAET de PMA s'inscrivent dans cette démarche globale pour connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale, animer une dynamique d'acteurs et informer, former et communiquer pour encourager le plus grand nombre à mieux comprendre les enjeux et les risques en matière de santé environnementale et ainsi faire évoluer les comportements.

Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale



Actions en lien :

Action 13 : Connaître et comprendre les enjeux de qualité de l'air

Action 16 : Optimisation de l'efficacité des installations d'eau potable

Action 21 : Agir pour la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des milieux urbains

Améliorer l'état de santé de la population, prévenir les atteintes à la santé en agissant sur les déterminants de santé liés à l'environnement constituent des leviers essentiels de toute politique de santé publique. **Pays de Montbéliard Agglomération s'est engagé en 2017 dans un Plan d'Actions Local de Santé (PALS)**, qui intègre une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la santé environnementale. Cette étude a visé dans un premier temps à mieux connaître et comprendre les besoins du territoire en matière de santé environnementale. Pour la réalisation de celle-ci un panel d'acteur.rice.s a été mobilisé et invité à contribuer afin de développer un programme d'actions répondant aux enjeux de santé environnementale du territoire (PRSE). Cette étude dynamique et transversale a aussi pour ambition de construire une mise en mouvement des acteurs.rice.s. Elle a permis d'identifier 7 enjeux de santé environnementale qui sont : eau potable, qualité de l'air extérieur et intérieur, nuisances sonores et acoustiques, sécurité alimentaire et l'alimentation d'un point de vue globale, cadre de vie et urbanisme, changement climatique et enfin la qualité de l'habitat.

PMA a été signataire en 2019 du Contrat Local de Santé (CLS) Nord-Franche-Comté. Ce dernier est en cours de révision et devrait être mise en œuvre pour la période 2024-2028.

Dynamique d'acteurs

Pilotes de l'action : Pays Montbéliard Agglomération : direction service à la population cohésion sociale et sport / service santé publique sécurité ; Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté (10.2) ; EPAGE Doubs Dessoubre (10.1)

Partenaires : Agence Régionale de Santé (ARS), ATMO Bourgogne-Franche-Comté, Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté, Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs Territoire de Belfort, direction de l'habitat de PMA (thématique radon)

Actions à poursuivre et à renforcer

10.1/ Participer à l'étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau du Doubs Médian

10.2/ Action partenariale portée par le Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté dans le cadre du CLS :

- **suivi de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable** tant en termes de qualité que de quantité et mise en œuvre des préconisations identifiées
- **suivi de l'identification par l'ARS et la DREAL des sources de légionelle** suite à l'élaboration d'outils de repérage par les étudiant.e.s de l'UTBM.

10.3/ Valoriser et poursuivre les travaux initiés dans le cadre d'une démarche pluraliste sur **la qualité de l'air intérieur et le radon** (Réseau Santé Environnement – Qualité de l'Air Intérieur (QAI) & Radon)

Actions pour aller plus loin

10.4/ Communication sur les préconisations relatives aux **maladies vectorielles** (moustique tigre, maladie de Lyme...) liées au changement climatique

10.5/ Réaliser une **démarche d'Etude d'impact sur la Santé (EIS)** dans le cadre d'un projet d'urbanisme

10.6/ Accompagnement à la réalisation de **diagnostics croisés** (acoustiques, énergie, biodiversité notamment renaturation des cours d'écoles, air intérieur / pollens....) au sein des bâtiments accueillant des enfants

10.7/ Actualiser **l'évaluation quantitative de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EQIS-PA)** sur le territoire de PMA (à prévoir en 2027 soit 5 ans après la première EQIS-PA réalisée en 2022)

Budget

Études + recherche de financement ARS

Action 11 : Animation d'une dynamique d'acteurs de la santé environnementale



Actions en lien avec la fiche action :

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire (1.5/cartographie des acteurs)

Action 9 : Former et mobiliser les élus et les services

Pays Montbéliard Agglomération mène déjà de nombreuses politiques dans lesquelles des actions de prévention de la santé environnementale sont mises en œuvre. Afin d'accroître la portée de ces politiques et ainsi créer un effet d'entraînement sur les questions globales et transversales qu'implique la santé environnementale, il est nécessaire de faciliter les interactions entre les parties prenantes du territoire. L'animation d'une dynamique d'acteur.rice.s à l'échelle de l'agglomération implique ainsi **l'identification des acteur.rice.s/actions clés, l'établissement d'objectifs communs, la facilitation de la mise en dialogue des enjeux / expériences / actions portées par les différentes parties prenantes**. Cette démarche vise aussi à impulser à l'échelle du territoire une collaboration large entre les différent.e.s acteur.rice.s du territoire afin de mobiliser l'expertise et les ressources existantes.

Dynamique d'acteurs

Pilotes de l'action : Pays Montbéliard Agglomération, Direction service à la population, Service santé publique sécurité

Partenaires : Agence Régionale de Santé, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, ANAH, Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté, Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs Territoire de Belfort. _

Actions à poursuivre et à renforcer

11.1/ Identifier les **acteur.rice.s clé.e.s du territoire**

11.2/ Mettre en place un **comité de pilotage et une stratégie transversale** en santé environnementale

11.3/ Renforcement de la dynamique de réseau : **valoriser les actions** mises en œuvre par les acteur.rice.s du territoire dans le cadre des politiques de PMA et du Contrat Local de Santé

Actions pour aller plus loin

11.4/ Organiser **des temps d'échanges** et de travail réguliers à destination des acteur.rice.s clé.e.s du territoire

11.5/ Co-construire **des évènements** communs permettant de valoriser les acteur.rice.s et actions existantes

11.6/ Participer à la mise en œuvre du **4ème Plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté** mis en œuvre pour une période de 5 ans (2023-2027), dont le projet sur les perturbateurs endocriniens.

Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale



Actions en lien :

Action 9 : Former et mobiliser les élus et les services

Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air

Action 25: Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial (12.5)

Informé, former et communiquer constitue un des piliers pour susciter et encourager le plus grand nombre à mieux comprendre les enjeux et risques en matière de santé environnementale et ainsi faire évoluer les comportements. Cette action vise les habitants mais aussi les élu.e.s et agents de Pays Montbéliard Agglomération. Depuis maintenant de nombreuses années la collectivité propose des actions de sensibilisation et elle est d'ailleurs dotée d'un service dédié à la sensibilisation à l'environnement. A travers cette action il s'agira, en plus de proposer des temps forts d'informations, d'identifier les événements déjà existants afin d'en accroître la portée.

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) de l'action : Pays Montbéliard Agglomération, Direction service à la population, Service santé publique sécurité - Direction de la sensibilisation à l'environnement / Damassine - Direction de la communication – Direction des systèmes informatiques

Partenaires : Agence Régionale de Santé, ATMO Franche-Comté, ANAH, Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté, association œuvrant dans les domaines de l'environnement et / ou santé environnementales, Hôpital Nord-Franche-Comté, Mutualité française.

Actions à poursuivre et à renforcer

12.1 / Renforcer le plan de communication **sur le brûlage des déchets**

12.2/ Informer le grand public sur **les maladies vectorielles** (moustique tigre, maladie de Lyme...) et sur les préconisations pour limiter la propagation

12.3/ Organiser des sessions de formation à destination des personnels d'établissements scolaires et des jeunes enfants **sur les prises en charges des allergies alimentaires**

Actions pour aller plus loin

12.4/ Développer des actions de sensibilisation sur le cycle de l'eau et les mesures de prévention pour lutter contre les **pollutions diffuses**

12.5/ En lien avec l'action « animation d'une dynamique d'acteurs » **identifier les événements** avec des espaces de sensibilisation / prévention (ex marché du soir...) pour informer la population sur la santé environnementale

12.6/ **Communiquer sur les enjeux de santé environnementale** valoriser l'étude EQIS-PA et mettre en place un programme de formation à destination des élu.e.s et agents

Objectif n°5 : Amélioration de la qualité de l'air ambiant et l'air intérieur



En 1974, le District Urbain du Pays de Montbéliard et les automobiles Peugeot créent l'association ATMO pour la mise en œuvre du réseau de mesures de la pollution atmosphérique du Pays de Montbéliard. Depuis les années 1980, l'association exploite le réseau de mesure de la qualité de l'air sur l'agglomération. Ce réseau s'est progressivement étendu au Territoire de Belfort (1994), à la Haute-Saône pour devenir régional avec la création d'ATMO Franche-Comté (2009) puis ATMO Bourgogne-Franche-Comté en 2017.



Le réseau de mesures sur l'agglomération du Pays de Montbéliard **compte 3 stations** :

- la station trafic de Montbéliard qui mesure les particules fines et ultrafines, le carbone suie (seule station de mesure en BFC), les oxydes d'azote (NOx) et l'ozone (O₃)
- la station de fond de Dambenois qui mesure l'ozone (O₃)
- la station pollen de Bart



Agréée par le Ministère en charge de l'environnement, ATMO BFC mobilise aujourd'hui une centaine de membre et une trentaine de collaborateurs répartis sur 4 sites. En agissant sur la **transversalité Air Climat Energie et Mobilité**, l'association œuvre pour une meilleure prise en compte de la **santé environnementale**.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec PMA, ATMO BFC

- **OBSERVE ET MESURE** : évalue les niveaux de polluants atmosphériques, détermine et quantifie les pollens, assure de la bio-surveillance (analyse des mousses en proximité de l'UIOM de Pays Montbéliard Agglomération), prévoit la qualité de l'air au quotidien, vérifie la qualité de l'air intérieur des bâtiments.
- **ACCOMPAGNE** : sur la mise en œuvre de la réglementation sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur des espaces recevant du public, sur la réalisation d'études spécifiques (par exemple l'impact poussière de la Compostière de Vieux-Charmont, l'étude d'opportunité d'une zone à faible émission mobilité (ZFE-m)...) sur la modélisation des sources d'émissions des polluants atmosphériques et gaz à effet de serre dans le cadre du PCAET...
- **INFORME, MOBILISE** : lors des portes ouvertes de la Damassine, pour sensibiliser les habitants sur la qualité de l'air au quotidien sur leur commune, en formant les élus aux enjeux de leur territoire par l'apport de connaissance contextualisées...

Grâce au travail de mesure, d'analyse, d'accompagnement et d'information, PMA a mis en place une mesure d'urgence de gratuité des transports en commun en cas de pic de pollution.



Action 13 : Connaître et comprendre les enjeux de qualité de l'air



Actions en lien :

Action 4 : Être exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique (4.8)

Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale

Action 23: Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement (23.2)

L'amélioration de la qualité de l'air ambiant et de l'air intérieur sous-tend de pouvoir caractériser les sources des différents polluants rencontrés que ce soit au niveau atmosphérique qu'au sein des espaces clos. Cette caractérisation passe par des **campagnes de mesures et de surveillance** afin d'identifier les polluants rencontrés, leurs évolutions dans le temps mais aussi de pouvoir construire et instaurer des mesures permettant des améliorations pour l'ensemble du territoire. Les questions de qualité d'air ambiant sous-tendent un travail dépassant les frontières administratives de PMA. C'est d'ailleurs pour cela que PMA a établi depuis maintenant de nombreuses années, **un partenariat historique avec l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté**. Dans le cadre de cette collaboration, en plus d'assurer des missions d'observatoire, de productions de connaissances et de surveillance, ATMO BFC réalise des missions transversales pour accompagner PMA dans la lutte contre les polluants atmosphériques.

Pour exemple, à travers un partenariat PMA-ADU-ATMO BFC, l'étude d'opportunité d'une zone à faible émission mobilité (ZFE-m) a été réalisée pour **porter à connaissance** des élus le gain sanitaire que pourrait avoir la limitation voire l'interdiction de circulation de véhicules polluants sur un périmètre dédié.

Par ailleurs, PMA dispose d'un agrément pour réaliser ces mesures de radon qui sont proposées gratuitement aux 73 communes de l'agglomération.

Dynamique d'acteurs

Pilotes des actions : Pays Montbéliard Agglomération – Services Transition écologique/ santé publique, sécurité

Partenaires : ATMO Bourgogne Franche-Comté, Pôle Métropolitain NFC, ARS-BFC, Santé publique France, ORS, Agence de Développement et d'Urbanisme, ADEME

Actions à poursuivre et à renforcer - (Favorable qualité de l'air)

13.1/ Exploiter et valoriser les données sur les **particules (PUF – particules Ultrafines - et carbone suie)**. La station de Montbéliard étant la seule à l'échelle régionale qui dispose de ces mesures.

13.2/ Maintenir et développer **la prévision de la qualité de l'air** au niveau de l'agglomération. Afin de mieux connaître la répartition des polluants atmosphériques et d'anticiper les épisodes de pollution, une plateforme quotidienne de prévision urbaine à haute résolution est déployée sur PMA.

13.3/ Actualiser **l'évaluation quantitative de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (EQIS-PA)** sur le territoire de PMA (à prévoir en 2027 soit 5 ans après la première EQIS-PA réalisée en 2022)

13.4/ Réaliser des mesures dans les bâtiments publics des communes de l'agglomération concernées par des risques d'exposition au radon

Actions pour aller plus loin

13.5/ Renforcer et développer **de nouveaux partenariats** avec des établissements universitaires : **Prioritaire ASTE**

- Université de Bourgogne : projet Cameleo visant à mesurer les particules fines grâce au déploiement d'un réseau de microcapteurs sur 3 communes de PMA
- Université de Bourgogne Franche Comté : Impact sanitaire de l'Ozone en lien avec le réchauffement climatique

13.6/ Modélisation de la qualité de l'air **pour un urbanisme favorable à la santé** : connaître la qualité de l'air de façon précise à l'échelle du quartier dans un environnement complexe)

13.7/ Candidater auprès de l'ADEME pour réaliser une **étude de préfiguration sur la mise en place d'un Fond Air Bois** (aide financière pour le changement d'ancien appareil de chauffage au bois (antérieur à 2005) ou de cheminée à foyer ouvert).

Budget

Convention de partenariat ATMO BFC : 52,5 k€

Études complémentaires : projets de recherche, EQUIS, préfiguration...

Action 14 : Agir et accompagner pour réduire les sources de pollution de l'air (intérieur/extérieur)



Actions en lien :

- Action 23 : Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement
- Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale (10.3, 10.4, 10.5)
- Action 33 : Développer l'usage des modes actifs

Dans le cadre des engagements pris par PMA en matière de santé publique et de protection de l'environnement, un programme d'accompagnement à destination de communes volontaires du territoire est proposé allant au-delà des surveillances réglementaires. Ce programme repose principalement sur la réalisation d'études et d'accompagnement visant à :

- Évaluer la qualité de l'air extérieur pour initier et promouvoir les actions d'amélioration, notamment pour les communes proches de zones impactantes en matière de pollution de l'air ambiant (grand axe routier, usine d'incinération, compostière...)
- Porter à connaissance du cadre réglementaire sur la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public et des bâtiments communaux afin de mettre en œuvre des mesures d'amélioration tant en termes d'aménagement / rénovation que d'évolution des comportements.

Entre 2015 et 2018, des campagnes de mesures de la qualité de l'air ont été réalisées tout au long du chantier du THNS, passant notamment par Valentigney, Audincourt et Montbéliard. Pour ce faire, un dispositif de suivi des particules PM10 a été installé à proximité du chantier puis déplacé au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Les mesures en temps réel ont permis d'agir sur les pratiques afin de réduire les nuisances provoquées par les engins de chantier et la production d'émissions de particules dans l'atmosphère. Ce type d'étude pourrait être reproduit dans le cadre de futurs projets d'aménagement ou d'importants chantiers pouvant impacter la qualité de l'air (Communes et PMA) - action 14.4.

Dynamique d'acteurs

Pilotes de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Direction de projet transition territoriale et écologique, direction service à la population cohésion sociale et sport / service santé publique sécurité

Partenaires : ATMO Bourgogne Franche-Comté, Evolity, Agence de Développement et d'Urbanisme, ADEME, communes de PMA, autres opérateurs privés et publics recevant du public

Actions à poursuivre et à renforcer

14.1/ Réaliser **des sessions d'information** auprès des 73 communes du territoire avec la présentation d'actions concrètes pouvant être mises en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur

14.2/ Poursuivre la **gratuité des transports en commun lors des pics de pollution**

Actions pour aller plus loin - (Favorable qualité de l'air)

14.3/ Réaliser la **carte stratégique de l'air** sur PMA pour identifier les zones à enjeux pour la qualité de l'air

14.4/ **Évaluation de l'impact de chantiers et de projets d'aménagement** sur la qualité de l'air par le biais de mesure et/ou de modélisation.

14.5/ Sur la base de l'étude d'opportunité ZFE-m, **renforcer les actions en termes de mobilité** grâce à l'outil OPSAM pour réduire l'impact sanitaire de la circulation automobile

14.6/ Analyser les Etablissements Recevant du Public (ERP) **exposés à une qualité de l'air extérieur dégradée**

14.7/ Proposer un accompagnement spécifique des communes volontaires dans leurs projets de rénovation / achats visant à **réduire les sources de pollution et d'améliorer la qualité de l'air intérieur**

Budget

Convention de partenariat ATMO BFC : 52,5k€

Etudes complémentaires : en fonction des besoins

Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air



Actions en lien avec la fiche action :

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 9 : Former et mobiliser les élus et les services

Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale

ATMO BFC propose des informations à la population sur la qualité de l'air extérieur et les niveaux de pollens. Grâce à la présence de systèmes de surveillance de la qualité de l'air et des pollens répartis stratégiquement sur le territoire, des données quotidiennes peuvent être consultées par les habitantes via différents canaux (site internet, widget, application smartphone...). En complément des données connectées, des actions d'information et de formation sont proposées permettant ainsi d'appréhender les enjeux de la qualité de l'air et les actions pouvant être mises en place à l'échelle individuelle.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Direction de projet transition territoriale et écologique, direction service à la population cohésion sociale et sport / service santé publique sécurité – Direction de la communication – Direction des systèmes informatiques

Partenaires : ATMO Bourgogne Franche-Comté, direction opérationnelle de PMA, Pôle Métropolitain NFC, Agence de Développement et d'Urbanisme, ADEME, communes de PMA, autres opérateurs privé et public recevant du public

Actions à poursuivre et à renforcer

15.1/ Rendre accessible au grand public les informations concernant la qualité de l'air ambiant en temps réel via différents canaux : site internet, widget, application smartphone Air To go

15.2/ Mener des **cycles d'informations** aux enjeux liées à la qualité de l'air ambiant lors d'événements (Fête de la Science, Porte ouverte de la Damassine, ...)

15.3/ Produire des données « qualité de l'air ambiant et niveau de pollens » connectées à l'échelle du territoire

Actions pour aller plus loin

15.4/ **Inform** l'ensemble des élu.e.s et agents pour développer des politiques publiques visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques et ainsi améliorer la qualité de l'air sur le territoire

15.5/ Proposer des temps de **formation à destination des acteurs professionnels** (bâtiment, mobilité, aménagement, santé, enfance,...) sur les enjeux de la qualité de l'air et des pollens pour l'intégration de ces thématiques dans leurs pratiques quotidiennes.

15.6/ Mise en place d'un **système d'information sur la qualité de l'air** à travers des supports existants (signalisation, panneaux d'entrées de ville, sites internet, applications mobiles par exemple Mona+,...)

15.7/ Organisation d'une [journée sans voiture](#) (lors de la journée nationale de lutte contre la pollution de l'air – 19 septembre)

Budget

Convention de partenariat ATMO BFC : 52.5k€

Études ou investissements complémentaires : en fonction des demandes

Objectif n°6 : Sécurisation de la ressource eau, gestion des eaux pluviales et efficacité énergétique des process

En application de la loi NOTRe, Pays Montbéliard Agglomération exerce les compétences « eau potable », « GEMAPI » depuis le 7 juillet 2016, « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1er janvier 2020. L'Agglomération est l'entité organisatrice des services de l'eau pour 61 communes et gère un réseau de 1500 km et 23 stations d'épuration.

Les ressources en eau de PMA sont constituées du captage en eau superficielle de Mathay situé sur le Doubs (80%), des aquifères karstiques (15%) et des nappes alluviales (5%). Elles présentent dans leur grande majorité les caractéristiques communes aux têtes de bassin, à savoir des gabarits hydrographiques de petites tailles, de faibles débits et des capacités de résistance à un épisode de sécheresse limitée. Seule exception notable, le captage en eau superficielle de Mathay qui draine un bassin versant de 2 400 km² et assure en période sèche la desserte en eau potable, en plus de 120 000 des 140 000 habitants de PMA, de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort (GBCA), voire de la commune d'Héricourt. Au total, ce sont donc plus de 200 000 personnes qui dépendent de ce captage stratégique qui ne peut être suppléé par aucun autre à ce jour.

Quels impacts pour le Pays de Montbéliard à l'horizon 2050 ? Le réchauffement climatique induit déjà à notre niveau une perturbation des régimes pluviométriques et la multiplication d'épisodes de sécheresses sévères. Malgré les incertitudes sur les scénarii de ce réchauffement et sur l'ampleur des impacts à venir, ils conduiront si rien n'est fait à :

- Une interruption ou une réduction temporaire de la production et de la distribution d'eau potable en raison du manque de ressources ;
- Un risque élevé de surexploitation des ressources restant disponibles : lors des étiages sévères des étés 2003 et 2018, le débit du Doubs au droit du captage de Mathay était inférieur au débit réservé de la rivière qui pourrait connaître de plus une baisse de ses débits comprise entre 25 et 50% à horizon 2050.

L'alimentation en eau potable de PMA, et par extension celle du Nord Franche-Comté, est donc particulièrement vulnérable au changement climatique. Si des 1^{ères} démarches visant à la sécuriser ont d'ores et déjà été menées suite à la canicule de 2003, celles-ci ne seront toutefois pas suffisantes à terme et doivent être renforcées.

Avec le Doubs, l'Allan, la Savoureuse et leurs affluents (Ranceuse, Rupt, Lougres...), l'agglomération détient un bel atout naturel. Atout qui constitue également une source de risque important lorsque les rivières sont en crue car le territoire de PMA constitue un pôle économique où s'est implantée, en fond de vallée, une activité industrielle dense et des lieux de vies associés.

C'est cette situation qui a conduit la collectivité à se doter dès 1976 d'une compétence protection contre les inondations, puis en 2016, d'une compétence globale gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le changement climatique pouvant induire des phénomènes plus intenses, de sécheresse mais également de forte pluviométrie, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations restent des sujets d'actualité. Les améliorations tant au niveau des milieux qu'en termes de protection **améliorent la résilience du territoire** face à ces modifications en cours et à venir.

En regard de la multiplication d'épisodes de sécheresses sévères, des épisodes de précipitations extrêmes seront également amenés à se multiplier. Ainsi, pour limiter les impacts des rejets d'eaux pluviales en milieu urbain face notamment à la croissance de **l'imperméabilisation des sols et aux problèmes d'inondation** qui peuvent en découler et pour répondre au constat de saturation des réseaux d'assainissement, PMA a pris une délibération le 5 février 2001 qui a entraîné une modification du règlement du service de l'assainissement rendant obligatoire les dispositions de cette délibération pour toute demande de permis de construire (particuliers) ou d'aménager (lotissements) :

- un principe de base : l'infiltration des eaux pluviales obligatoires dans le sol pour les privés.
- Pour les aménagements sur le domaine public, PMA émet des préconisations auprès des communes.

Lorsqu'il y a une imperméabilisation des sols, une autorisation des rejets des eaux de pluies dans le système d'assainissement est possible.

L'adaptation de nos services publics de l'eau aux effets du changement climatique apparaît donc inévitable qu'elle soit planifiée ou subie. Les actions correspondantes présentées ci-après sont hiérarchisées et priorisées en fonction du niveau de risque évalué et des ressources disponibles en privilégiant dans un 1^{er} temps, celles qui resteront pertinentes quel que soit le scénario d'évolution du climat et des consommations.

Action 16 : Optimiser l'efficacité des installations, encourager la réduction des consommations et sécuriser l'alimentation en eau potable



Actions en lien :

- Action 2 - Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?
- Action 10 : Connaître et comprendre les enjeux de santé environnementale (10.1)
- Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques
- Action 25: Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial

La distribution de l'eau sur le territoire fait l'objet d'une délégation de service public à l'entreprise Véolia au travers d'une société dédiée Eaux du Pays de Montbéliard (SEPM). Le contrat prévoit d'une part la distribution de l'eau mais aussi un volet sur les questions d'efficacité. Les actions visent à **améliorer l'efficacité des installations en eau potable** mais incitent aussi tous les usagers à agir en faveur d'une **réduction de leur consommation**. Depuis 2019, l'Agglomération anime, à travers des coopérations avec le conseil de développement et des concertations avec le Comité sociétal (société civile), le programme « L'eau, un enjeu pour notre territoire ».

Le réchauffement climatique induit déjà à notre niveau une perturbation des régimes pluviométriques et la multiplication **d'épisodes de sécheresse sévères**. Les impacts peuvent conduire à une interruption ou une réduction temporaire de la production et de la distribution d'eau potable en raison du manque de ressources ainsi qu'à un risque élevé de surexploitation des ressources restant disponibles. Des études visant à trouver des solutions pour accompagner les changements climatiques à venir ont déjà été conduites en 2007, 2012 et 2013. Deux nouvelles études prospectives sont en cours. Une première portée par l'EPAGE Doubs Dessoubre pour évaluer l'impact du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle du Doubs médian. Et la seconde, portée par le Pôle métropolitain NFC relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle du Nord-Franche-Comté.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Direction cycle de l'eau – Direction des systèmes d'information

Partenaires : Véolia, Société des Eaux du Pays de Montbéliard, le Conseil de développement, le comité sociétal, Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté, chambre interdépartementale de l'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, ARS

Actions à poursuivre et à renforcer

16.1/ Réaliser un **diagnostic de l'usine de prélèvement** de Mathay et améliorer les rendements de l'usine de prélèvement avec des objectifs chiffrés (objectif contractualisé de 5%)

16.2/ **Communiquer, informer, inciter sur une meilleure gestion de l'eau** via les factures d'eau et coopérer sur les questions de l'eau via l'action « L'eau, un enjeu pour notre territoire »

16.3/ **Optimiser la ressource en eau** : expérimentation sur la commune de Mathay (1000 foyers) pour la détection des fuites par capteurs de température des sols et acoustique et installation de compteurs intelligents pour les particuliers (relève automatique pour détection de fuite éventuelle et suivi quotidien des consommations d'eau) -Action Territoire Intelligent et Durable

16.4/ Réaliser des travaux sur les **réseaux d'eau potable** afin d'améliorer les rendements

16.5/ Créer une **réserve d'eau brute** d'au moins 500 000 m3 d'eau (volume équivalent à la consommation cumulée sur 15 jours de Pays de Montbéliard Agglomération et du Grand Belfort) en aménageant une ancienne gravière sur la commune de Mathay

16.6/ **Rechercher de nouvelles ressources** en privilégiant les aquifères profonds susceptibles de n'être pas influencés par les aléas climatiques ni par les pollutions de surface.

Actions pour aller plus loin

16.7/ Explorer le potentiel de production d'électricité par turbinage et augmenter le rendement des pompes à grandes capacités

16.8/ Faire évoluer les tarifs afin de permettre et d'anticiper le renouvellement des réseaux à hauteur des enjeux socio-écologiques, proposer une tarification sociale et/ou éco-solaire de l'eau afin d'accroître la sensibilisation des usagers

16.9/ Participer au développement **d'une agriculture plus raisonnée** sur PMA, en particulier sur le périmètre de l'aire d'alimentation du captage de Mathay

16.10/ Mener à terme les démarches de protection des captages en eau encore dépourvus de périmètres de protection

Budget

16.3/ Optimiser la ressource en eau : action faisant partie intégrante du projet « Gestion Intelligente de l'Eau » à 600 k€ HT financés à 50% par la Région. Projet de connexion de 1000 compteurs sur la commune de Mathay 70 k€ HT (DI) et 18 k€ HT / an (DF)

16.6/ Rechercher de nouvelles ressources en privilégiant les aquifères profonds susceptibles de n'être pas influencés par les aléas climatiques ni par les pollutions de surface. : 140 k€ / an (2024)

Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)



Actions en lien :

Action 21 : Agir pour la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des milieux urbains
Action 28 : Améliorer le cadre de vie pour un territoire plus résilient : densification et lutte contre l'artificialisation des sols

Depuis 2001, PMA assure la gestion des eaux pluviales urbaines sur son territoire. Elle est chargée à ce titre de **collecter par un réseau unitaire ou séparatif et de traiter les eaux pluviales** au sein des zones constructibles et des aires urbaines des communes non couvertes par un PLU. A rappeler, que la collecte des eaux ruisselantes sur la voirie et que la maîtrise globale des eaux pluviales de ruissellement restent à ce jour des compétences communales. Les compétences de PMA en termes de gestion des eaux pluviales répondent à un double objectif de **protection du milieu naturel et de prévention des inondations** par ruissellement.

La prise en compte croissante des enjeux écologiques a mis en évidence la nécessité d'une **meilleure maîtrise de la gestion des eaux pluviales et de manière concomitante la réintroduction de la nature dans les espaces urbanisés**. La gestion des eaux pluviales ainsi que l'extension de l'urbanisation ont engendré de graves problèmes de pollution et d'inondation. Face à ces phénomènes, Pays Montbéliard Agglomération porte une politique visant **une gestion alternative des eaux pluviales**. Cette politique passe par la volonté de **désimperméabiliser** des ouvrages déjà existants et sa prise en compte au sein des ouvrages à venir. En plus d'améliorer le cycle de l'eau, désimperméabiliser les sols concourt à l'adaptation au changement climatique :

- **par la préservation des ressources naturelles** (eau et sol) en limitant l'accumulation des contaminants dans les eaux de pluies et les milieux récepteurs,
- **en réduisant le risque inondation** par la limitation du ruissellement sur les surfaces imperméables
- en participant à la **réintroduction de la nature en ville** : la désimperméabilisation allant dans le sens de la végétalisation de milieux urbanisés et participe donc à la création d'îlots de fraîcheur.

Par ailleurs, depuis 2016, l'Agglomération porte la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dont l'objectif est de limiter les débordements de cours d'eau dans les zones à enjeux, et à contrario de préserver la rétention et les zones naturelles d'expansion des crues (reméandrement, préservation des zones humides,...) dans les zones naturelles. A ce titre, plusieurs actions sont déjà engagées et seront poursuivies notamment à travers les ambitions d'économie et de protection de la ressource en eau, de prévention des risques (inondations, approvisionnement). Cet engagement figure parmi les objectifs prioritaires de la contribution du CODEV « PMA à l'horizon 2030, face à l'urgence écologique et climatique changeons de voie ! ».

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Direction Cycle de l'eau / GEMAPI & gestion des EP

Partenaires : communes de l'Agglomération, la société civile, les services instructeurs des permis de construire

Actions à poursuivre et à renforcer

17.1/ Réalisation d'un **schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales**

17.2/ Réalisation d'une **étude des vulnérabilités** permettant d'évaluer les risques de crues et mettre en œuvre les préconisations qui en découlent (actualisation de l'étude réalisée en 2014 à l'échelle de PMA 29)

17.3/ **Restauration des milieux aquatiques** et reméandrement des cours d'eau pour réduire le risque d'inondation

17.3/ **Informé le grand public** sur les enjeux et les solutions permettant le ruissellement par des prescriptions sur les avis des permis de construire

17.4/ Réaliser des **supports de communication** et d'information du grand public sur la gestion des eaux pluviales (guide eaux pluviales, Journée de l'eau, ...) et organiser /participer à des événements : journée de l'eau, le cycle de l'eau de la rivière au robinet...

Budget

17.1 Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales : 300 000 € TTC dont 80% financés par l'AERMC et CD25

17.2/ Étude de vulnérabilité face au risque inondation sur PMA73 (260 500 €TTC y compris études complémentaires bathymétriques et hydrologiques).

17.3/ Restauration des milieux aquatiques = Coût en investissements : 500 000 € (études globales, études de maîtrise d'œuvre, travaux de restauration écologique et de renaturation, études et suivis de la qualité écologique). / Coût en fonctionnement : 130 000 € (suivi de qualité des milieux aquatiques, Contributions à l'EPTB Saône et Doubs (PMA ayant transféré ses compétences items 1 et 8 de la GEMAPI sur l'axe du Doubs), indemnités agricoles et foncières pour des travaux de renaturation)

17.3/ Étude et cartographie des chemins de l'eau préférentiels/axes de ruissellement (43 620 €TTC)

Action 18 : Améliorer l'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration des eaux usées et le potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs



Action en lien :

Action 25 : développer les énergies renouvelables (25.3)

Dans le cadre de la délégation de service public à l'entreprise Véolia, l'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration des eaux sera analysée. A ce titre, des études énergétiques seront dans un premier temps réalisées au sein de 3 usines du territoire (Sainte-Suzanne, Arbouans et Bavans) qui couvrent 80% des eaux usées collectées de PMA. Ces audits visent à établir un état des lieux des consommations énergétiques de ces stations mais surtout à proposer des recommandations afin de réduire les consommations d'énergies afférentes à leur fonctionnement. De plus, des actions sont engagées visant à analyser le potentiel de valorisation énergétique des boues d'épuration (boues déjà valorisées en agriculture).

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Direction Cycle de l'eau

Partenaires : Véolia,

Actions à poursuivre et à renforcer

- 18.1/ Réaliser un diagnostic énergie sur les stations d'épuration d'Arbouans, Sainte-Suzanne, Bavans, Pont de Roide et 5 autres sites consommateurs d'énergie
- 18.2/ Mettre en place des compteurs énergétiques de suivi intelligent « Veolink » sur les usines de Sainte-Suzanne et Arbouans et déploiement d'une intelligence artificielle pour optimiser l'aération
- 18.3/ Étudier le potentiel de production de Biogaz à partir des boues de STEP au sein de l'usine d'Arbouans avec transformation du biogaz en électricité par cogénération
- 18.4/ Étudier le potentiel de production d'énergie photovoltaïque à des fins d'autoproduction sur les stations d'Arbouans et de Sainte-Suzanne

Actions pour aller plus loin

- 18.5/ Réaliser les travaux permettant la baisse des consommations d'énergie des usines d'assainissement
- 18.6/ Prévoir la valorisation énergétique des boues de STEP
- 18.7/ Réaliser une étude de préfiguration d'une usine de méthanisation valorisant les boues de STEP avec transformation du biogaz produit en électricité par cogénération

Budget

Plus de 0,5 M€ est mobilisé annuellement pour atteindre ces objectifs, dont :

- 250 k€ pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements renouvelés,
- 90 k€ pour le diagnostic énergétique des ouvrages,...

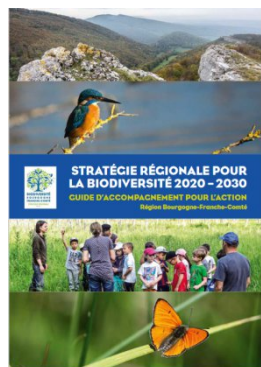
Objectif n°7 : Maintien et amélioration de la biodiversité et de la qualité des sols

Le dérèglement du climat accélère l'effondrement de la biodiversité. Il modifie les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire. Nous avons besoin de la nature dans toute sa diversité pour respirer, nous nourrir, demeurer en bonne santé mais aussi réguler le climat et nous préserver de ses aléas extrêmes.

Nous sommes à l'aube de la 6ème extinction majeure de la biodiversité. Exceptionnelle, celle-ci est 100 à 1 000 fois plus rapide que toutes les crises précédentes et c'est la première fois qu'elle doit son origine exclusivement à l'Homme, en raison de ses activités destructrices². Par ordre d'importance :

1. **La déforestation, l'artificialisation des sols...** c'est la première cause de perte de biodiversité. La destruction des habitats naturels est surtout le fait de l'agriculture intensive : **30% de pression sur la perte de biodiversité**.
2. **La surexploitation des espèces animales et végétales** (surpêche, exploitations forestières...) : **23 % de pression**.
3. **Le changement climatique dû aux activités humaines** : la température a une influence clé sur la croissance des végétaux (bourgeoisement, floraison, maturation des fruits) et la capacité des espèces animales à se reproduire ou s'alimenter. Selon le GIEC, « le changement climatique a causé des dommages considérables, et de plus en plus de pertes irréversibles, dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et océaniques » : **14% de pression**.
4. **La pollution** (chimique, physique, lumineuse, sonore) : **14% de pression**.
5. **Les importations d'espèces exotiques envahissantes et de maladies** : **11 % de pression**.

Le Plan biodiversité du Gouvernement présenté en juillet 2018 prévoit 90 actions, parmi lesquelles la mise en place d'un nouveau dispositif de protection des milieux naturels. Dans ce cadre, un décret a été publié le 21 décembre 2018 pour habilitier les préfets à prendre des mesures fortes de protection des milieux les plus remarquables.



Au niveau régional, les Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) ont pour vocation de **créer des synergies** pour renforcer la coopération et agir collectivement face au déclin de la biodiversité. Elle fait le lien entre les citoyens et les collectivités, les acteurs de la recherche, de l'économie (entreprises, agriculture, forêt, tourisme...), de l'éducation, les associations (protection de la nature, chasse, pêche). Pour agir avec les politiques publiques, l'ARB participe activement à la mise en œuvre de la **Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)** qui est le cadre de référence destiné à être décliné par tous les acteurs du territoire, en partenariat avec le Conseil régional, l'Etat et l'OFB.

Inspirées des aires marines éducatives, **les aires terrestres éducatives (ATE)** confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

Les Aires Terrestres Éducatives

Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support **d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement** pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « **conseil des enfants** », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative. C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.

29 ATE ont été labellisées en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année scolaire 2022-2023.

² <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/s-adapter-avec-la-nature/Biodiversite>

Action 19 : Préserver la biodiversité à travers la gestion des espaces naturels et mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue



Actions en lien :

Action 2 - Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?

Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques

Pays Montbéliard Agglomération s'est engagée à travers une approche globale et transversale à mettre en place des actions permettant de **préserver et de favoriser la biodiversité** de son territoire. Ces actions s'inscrivent dans des enjeux **d'adaptation du territoire face au changement climatique**.

Pour la gestion des espaces naturels, **l'approche adoptée est la gestion intégrée des espaces**. Cette approche vise à adapter les pratiques en fonction des spécificités et des usages de chaque site tout en favorisant la biodiversité et en réduisant les impacts environnementaux.

La collectivité assure une **politique de végétalisation et intègre des pratiques vertueuses** : réalisation d'inventaires, utilisation d'espèces rustiques et adaptées au contexte local, baisse des consommations d'eau. L'utilisation des produits phytosanitaires est bannie des pratiques depuis 2017. Le territoire possédant de nombreux sites naturels remarquables, la diversité des milieux favorise la présence de nombreuses espèces pour lesquelles des actions visent à en assurer la présence et le développement. Des comités de pilotage réguliers réunissant les acteurs et utilisateurs des différents sites permettent d'assurer un maillage territorial pour leurs protections.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération- Service Paysages Espaces verts et Milieux Naturels

Partenaires : Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (Réserves Naturelles Régionales), Conseil départemental du Doubs (Espaces Naturels Sensibles), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Conservatoire des Espaces Naturels BFC (CEN BFC)

Actions à poursuivre et à renforcer

19.1/ Poursuivre la **collecte des données naturalistes** de différents sites (inventaires faune, flore...) et suivre l'évolution de la biodiversité notamment dans la perspective du changement climatique en appui avec les associations naturalistes.

19.2/ Renforcer les **pratiques alternatives** et vertueuses pour la biodiversité : baisse des consommations d'eau, utilisation d'espèces végétales adaptées au contexte local – **Prioritaire ASTE**

19.3/ Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue pour garantir la biodiversité et assurer le bon fonctionnement des ressources (20 actions du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT)

Actions pour aller plus loin

19.4/ Promouvoir les **démarches de sciences participatives** via des outils d'observation de la biodiversité pour enrichir les bases de données naturalistes ([suivi des oiseaux et hérissons avec la LPO](#), [Suivi des Insectes Pollinisateurs SPIPOLL](#) ...).

19.5/ Informer et accompagner les communes à la réalisation **d'Atlas de la Biodiversité communale (ABC)**

19.6/ Envisager / accompagner la mise en place d'une ou plusieurs ATE [Aire\(s\) Terrestre\(s\) Educative\(s\)](#) sur le territoire.

Action 20 : Espaces forestiers et adaptation au changement climatique



Actions en lien :

Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques

Action 23: Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement (20.5)

Action 25 : Développer les énergies renouvelables (20.2)

Les espaces forestiers jouent un rôle majeur face aux enjeux climat-air-énergie, que ce soit en termes de **séquestration carbone** que de **développement de filières énergies territorialisées**. Le territoire de Pays Montbéliard Agglomération possède un patrimoine forestier important dont la majorité est publique. Ces zones boisées constituent un fort potentiel pour le développement de la filière bois mais aussi un réservoir écologique riche tant en termes de séquestration carbone que de maintien d'une biodiversité. Cela sous-tend alors le développement d'actions visant une **gestion durable et pérenne** de ces espaces, prenant en considération la préservation de la biodiversité et les nouveaux usages liés au développement de la politique énergétique (champs photovoltaïque, projets éoliens...).

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : PMA – Services : Transitions écologiques, Développement économique

Partenaires : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU), Association Gaïa Énergies, ONF

Actions à poursuivre et à renforcer

20.1/ Réaliser **des diagnostics** pour connaître les enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés, et connaître les potentialités de ces milieux pour le développement d'une filière bois-énergie en complément des études déjà réalisées par l'ADU

20.2/ Développer et accompagner une **filière bois-énergie** via des actions de sensibilisation, des visites d'installation

20.3/ Encourager à l'échelle du Pôle métropolitain le **développement d'une filière bois-construction**

Actions pour aller plus loin

20.4/ **Améliorer la connaissance** (notamment sur le dépérissement) de l'état des forêts et notamment leur rôle de séquestration carbone

20.5/ Développer une **politique globale territoriale** en faveur de la gestion, de l'utilisation et de la valorisation de la forêt publique du territoire

20.6/ Émettre des avis sur les **projets de développement des énergies renouvelables en forêt** en adéquation avec les enjeux de préservation de la biodiversité dans le cadre des procédures de consultation.

Action 21 : Lutter contre l'artificialisation, agir pour la désimperméabilisation des sols, et la végétalisation des milieux urbains



Actions en lien :

Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques

Action 24 : Accompagner la transformation des espaces mutables

Action 25: Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial

Le « schéma de cohérence Territoriale » (SCOT) intègre les objectifs et une planification territoriale d'aménagement en cohérence avec la politique Climat-Air-Énergie. En effet, ce document d'aménagement réalisé en 2018 prévoit des actions et moyens permettant d'une part de **réduire la consommation d'espaces (naturels, agricoles et forestiers)** ainsi que des mesures permettant une continuité de développement répondant aux besoins du territoire en termes d'urbanisation. Il s'agit là de répertorier et d'envisager des aménagements sur des espaces en dents creuses et/ou particularité de l'agglomération en permettant la restructuration progressive des sites industriels anciens et des espaces dégradés.

L'outil de l'ADEME [Plus fraîche ma ville](#), propose des **solutions bleues (stockage de l'eau de pluie)**, des **solutions vertes (végétalisation)**, des **solutions grises (adaption des bâtiments)** et des **solutions douces (comportements collectifs face à la chaleur)**. Les solutions bleues permettent par exemple l'infiltration (tranchées drainantes) et/ou le stockage de l'eau pluviale (réservoir paysager, chaussée à structure réservoir, bassin de rétention infiltrant...). Des retours d'expériences peuvent servir de source d'inspiration comme le projet "[arbres de pluie](#)" à Lyon, initié fin 2020, qui vise à élargir les fosses qui entourent les arbres existants, afin de permettre une meilleure infiltration des eaux de pluie et le rafraîchissement de la ville.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération – Directions : Cycle de l'eau, BPPE, urbanisme

Partenaires : Agence de Développement et d'Urbanisme de Montbéliard, communes, les bailleurs et aménageurs

Actions à poursuivre et à renforcer

21.1/ **Réduire la consommation d'espaces** naturels, agricoles et forestiers

21.2/ Maîtriser le développement urbain et adapter les possibilités de densification à l'environnement urbain

21.3/ Adopter une politique de **renaturation des espaces existants** (cours d'école, parkings...) en s'appuyant sur l'outil Plus fraîche ma ville.

Actions pour aller plus loin

21.4/ Identifier, qualifier les dents creuses et encourager le renouvellement urbain en dents creuses

21.5/ Identification fine des espaces industriels anciens et sites dégradés

21.6/ Atteindre le Zéro Artificialisation Nette

AXE 3 - POUR UN TERRITOIRE INNOVANT, SOBRE ET RÉSILIENT



La planification territoriale traduit une vision politique dans un projet de territoire, à plus ou moins long terme. Son objectif principal : faire émerger des projets de construction et d'aménagement tout en préservant et en améliorant le cadre de vie des citoyens.

La [planification territoriale](#) accompagne les grandes transitions écologiques, numériques, énergétiques, tout en veillant à proposer une offre de logements et de services adaptée, qui garantit la mixité sociale et fonctionnelle, et la sécurité des habitants. Elle assure le respect de l'équilibre entre la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers d'une part et le développement urbain d'autre part.

Elle s'appuie sur un cadre réglementaire précis (lois SRU, ALUR, ELAN, littoral ou montagne) et des documents de planification tels que le SRADDET à l'échelle régionale, les PLU/PLUi à l'échelle de la commune ou l'intercommunalité, les SCoT à l'échelle territoriale intermédiaire du bassin de vie et d'emploi. Ces documents d'urbanisme intègrent les enjeux d'aménagement durable.

Urbanisme favorable à la santé (UFS)

« L'UFS est une démarche basée sur une approche des déterminants de santé (environnementaux, socio-économiques et individuels) et du bien-être qui vise à accompagner l'élaboration des politiques d'aménagement et projets d'urbanisme pour encourager des choix qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'îlot de chaleur urbain, l'isolement social, etc. et qui favorisent l'exposition à des facteurs de protection comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc. Elle porte une attention particulière aux inégalités de santé et soutient des actions qui participent aux stratégies d'adaptation et d'atténuation et qui présentent des co-bénéfices santé-environnement-climat. »

Fondée sur l'approche de la santé dans toutes les politiques, promue par l'OMS depuis la charte d'Ottawa (1986) et plus explicitement depuis la [déclaration d'Adélaïde \(2010\)](#) et la [déclaration de Shanghai \(2016\)](#), l'UFS vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et l'environnement de tout projet d'urbanisme (planification et urbanisme opérationnel).

Objectif n°8 : Ménager le territoire par un urbanisme résilient

RENOUVELER LES STRATÉGIES TERRITORIALES

Le donut de la ville de Grenoble, une nouvelle boussole pour un espace sûr et juste en 2040 ?

Nathalie Le Meur, chargée de projet Grenoble 2040, Ville de Grenoble

En février 2022, le conseil municipal de la ville de Grenoble a voté le lancement de la démarche Grenoble 2040 avec la volonté d'offrir aux enfants nés en 2022 l'opportunité de fêter leur majorité, en 2040, dans une ville écologiquement sûre et socialement juste. Il a été décidé pour cela de s'appuyer sur la théorie du donut (Kate Raworth, 2017), qui prône une économie distributive et régénérative pour le ^{xxi} siècle avec pour objectif premier de prospérer dignement collectivement plutôt que de croître indéfiniment individuellement aux dépens du vivant et des ressources finies de la planète.



Affiche de la démarche « Grenoble 2040 » : Et si demain le plastique n'existait plus ? © Grenoble 2040, 2022

Le concept des limites planétaires, défini en 2009 par un groupe de scientifiques sous l'autorité de Johan Rockström, véhicule un message clair : on ne peut plus continuer à vivre comme nous le faisons aujourd'hui. Neuf limites géophysiques (changement climatique, érosion de la biodiversité, appauvrissement de la couche d'ozone, perturbation du cycle de l'eau douce...) ont été identifiées comme cadre qui **assure un espace d'habitabilité sûr et juste pour l'humanité**, au-delà duquel l'équilibre terrestre est menacé³.

L'aménagement du territoire demeure la porte d'entrée et le principal levier pouvant influencer sur les enjeux de transition énergétique et écologique. De même, l'adaptation des territoires au changement climatique passe par la **définition de réponses locales**. Elles doivent être adaptées aux enjeux et aux contextes spécifiques de chaque territoire.

Les documents stratégiques sont un **levier** essentiel pour mener des démarches locales d'adaptation au changement climatique, car ils permettent de prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière d'aménagement et d'urbanisme, de mobilité, de gestion des risques, d'environnement, et de **co-construire** une stratégie qui s'inscrit dans un véritable **projet de territoire**.

Par ailleurs, au même titre que le logement, la situation socio-économique, les conditions de vie, la pollution et les expositions aux nuisances, l'urbanisme est un déterminant majeur mais largement sous-estimé de la santé des populations. Un urbanisme inapproprié ou délétère dégrade la santé des habitants qui y vivent ; mais des solutions existent, telles que « **l'urbanisme favorable à la santé** », un concept qui se développe.

Face à l'urgence écologique et climatique et dans un contexte à venir marqué par la rareté du foncier résultant des obligations fixées dans la loi Climat et Résilience, les communes sont amenées à reconsidérer leurs priorités concernant l'aménagement des sols. Après un temps de définition, de recensement et de catégorisation de ces espaces (215 sites sur l'agglomération) l'Agence de Développement et d'Urbanisme a élaboré un rapport **et un atlas des espaces mutables de PMA**. Au-delà de l'inventaire, l'objectif sera d'apporter un éclairage concret sur les actions qui auraient un effet déclencheur sur des sites à enjeux immédiats et de permettre aux collectivités de se projeter mais aussi de mobiliser les acteurs de l'aménagement et les outils/financements disponibles⁴.

Les **projets alimentaires territoriaux**, sont également des démarches de terrain, volontaires, collectives. C'est un rassemblement des acteurs intéressés par la question de l'alimentation, qui se regroupent, qui établissent un diagnostic du territoire et qui cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

³ [Les limites planétaires, une nouvelle boussole pour l'habitabilité de la Terre](#), FNAU, mai 2024

⁴ <https://adu-montbeliard.fr/etudes/les-observatoires-de-ladu-les-espaces-mutables-une-opportunit -de-developpement-pour-atteindre-le-zero-artificialisation-nette/>

Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques



Actions en lien :

Action 17 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Action 21 : Lutter contre l'artificialisation, agir pour la désimperméabilisation des sols, et la végétalisation des milieux urbains

Action 25: Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial

Action 34 : Développer l'usage des modes actifs

Les températures moyennes en France ont augmenté de +1,7°C depuis 1990. Cette augmentation est accompagnée d'une plus grande fréquence et intensité des vagues de chaleur. La surchauffe concerne particulièrement les villes et les milieux urbains qui enregistrent des températures plus élevées que les espaces ruraux et naturels. Cela a des conséquences sur la biodiversité, sur la ressource en eau et la qualité des sols dont le fonctionnement naturel est altéré. Les stratégies possibles pour adapter nos villes au changement climatique sont nombreuses : intégrer la nature en ville, favoriser l'usage des mobilités douces, ou encore favoriser des pratiques bénéfiques pour la santé.

Finalement, l'ensemble des actions possibles est lié à la **planification territoriale**, ce qui en fait un levier majeur d'adaptation des territoires au changement climatique. Elle doit permettre d'anticiper les futurs enjeux issus du changement climatique. Ces axes doivent devenir des enjeux prioritaires dans l'aménagement des villes et des espaces péri-urbains et ruraux, afin de la rendre **plus résiliente et durable, d'améliorer la santé publique et de créer du lien social**.

Afin de répondre aux enjeux d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité, PMA a participé au programme de recherche SAVE-IFU (Santé/Aménagement/Végétation/Environnement – Îlots de Fraîcheur Urbains) qui a permis la construction d'une méthodologie de connaissance sur le climat urbain. Cette étude, réalisée par l'ADU, présente les résultats du programme de recherche appliqués au Pays de Montbéliard. En deuxième partie l'étude propose des solutions de rafraîchissement pouvant être mises en œuvre pour lutter contre la surchauffe urbaine selon les types d'espaces urbains à travers l'outil d'aide à la décision conçu par l'ADEME « plus fraîche ma ville » (<https://plusfraichemaville.fr/>).

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération, direction de projet transition écologique, urbanisme, EPAGE Doubs Dessoubre (22.2)

Partenaires : Agence de Développement et d'Urbanisme, ADEME, évolitY, office de Tourisme du Pays de Montbéliard, ATMO Bourgogne-Franche-Comté et les services de PMA selon les thématiques : mobilité, espaces verts, santé publique...

Actions à poursuivre et à renforcer

22.1/ Elaborer une stratégie d'adaptation sur la base du diagnostic TAACT (voir stratégie p.74)

22.2/ Acculturer, accompagner pour réduire les **îlots de chaleur urbains** : organisation de visites de terrain présentant des retours d'expériences inspirants, porter à connaissance sur le cadre réglementaire, les innovations techniques et les différents financements...

22.3/ Participer à l'étude prospective sur le **changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau** DOUBS Médian et mettre en œuvre les préconisations

22.4/ Réaliser un **inventaire du patrimoine arboré** pour en suivre l'évolution et favoriser les plantations d'arbres et choix des espèces végétales pour le développement de la nature en ville et le renforcement des îlots de fraîcheur urbains associés et si possible la création de nouveaux espaces végétalisés, de trame verte... Cet inventaire permettra également d'anticiper les éventuels risques allergo-pollinique, et de mitiger les impacts de l'ozone (polluant particulièrement favorisé par le contexte de réchauffement climatique) sur la végétation en favorisant les espèces résistantes.

22.5/ Poursuivre la **gestion différenciée** des espaces verts

Actions pour aller plus loin

22.6/ Réalisation d'un **guide de porter à connaissance et de préconisations** pour intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme et de planification

22.7/ Réaliser un **diagnostic de vulnérabilités** au changement climatique

22.8/ Réaliser des **formations** à destination des agents techniques des communes sur des pratiques alternatives et vertueuses en matière de gestion des espaces verts comme par exemple des mesures « zéro phyto », l'éco-pâturage ou encore la réduction/extinction nocturne de l'éclairage public...

22.9/ Mener une politique ambitieuse en matière de **renaturation** en prenant en compte les enjeux liés à l'évolution du risque allergo-pollinique, aux impacts de polluants secondaires comme l'ozone, ou encore à la prolifération des espèces invasives problématiques, comme l'ambrosie.

Action 23: Intégrer les enjeux climat, air, énergie, adaptation et résilience dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement



Actions en lien :

- Action 7 : Assurer le pilotage de la politique climat – air – énergie
- Action 8 : Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat – air – énergie
- Action 13 : Connaître et comprendre les enjeux de qualité de l'air
- Action 25: Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial

Pour adapter nos territoires aux enjeux du changement climatique, l'aménagement des territoires est une clé d'entrée essentielle. Les stratégies possibles sont déclinées au travers des documents d'urbanisme. Ils permettent de redonner une traduction spatiale et pratique aux enjeux définis dans le PCAET. **C'est au travers de préconisations et réglementations sur les formes urbaines, les réseaux de chaleur, les énergies renouvelables etc. qu'un territoire pourra atteindre ses objectifs climat-air-énergie.**

Dans cette optique, la lutte contre l'artificialisation s'intègre également dans la réflexion des collectivités, notamment par la loi **Climat et Résilience**. Promulguée le 22 août 2021, cette loi régleme la gestion du foncier et a pour objectif de réduire la consommation des espaces en périphérie des communes et d'éviter l'étalement urbain. Dans un premier temps, la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers devra être réduite d'au moins de moitié par rapport à celle observée dans la décennie précédente. Puis l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 devra être respecté. Pour répondre à ses objectifs, les friches deviennent des lieux stratégiques.

C'est autour de ces enjeux et de ces premières pistes d'actions que les territoires et collectivités peuvent agir pour poursuivre leur adaptation au changement climatique.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Pays Montbéliard Agglomération, Agence de Développement et d'Urbanisme

Partenaires : Communes, ATMO Bourgogne Franche-Comté, Fibois

Actions à poursuivre et à renforcer

23.1/ Travailler en partenariat avec ATMO BFC pour concevoir des **cartes stratégiques sur la qualité de l'air** à l'échelle communale - ATMO, outil d'aide à la décision pour les communes dans le cadre d'élaboration, révision ou modification des documents d'urbanisme

23.2/ Modélisation de la qualité de l'air **pour un urbanisme favorable à la santé** : connaître la qualité de l'air de façon précise à l'échelle du quartier dans un environnement complexe,

23.3/ Rédiger des avis lors des élaborations, révision, et procédures de simplification des documents d'urbanisme prenant en compte les enjeux climat air énergie tels que définis dans le PCAET

Actions pour aller plus loin

23.4/ Suivre les **Orientations d'Aménagement Programmées (OAP)** sur les thématiques stratégiques Trame Verte et Bleue (obligatoire depuis la loi Climat et Résilience) et Energie inscrites aux documents d'urbanisme

23.5/ Renforcer toute la chaîne des acteurs en charge de l'instruction à l'octroi des permis de construire, via le cahier de recommandations : attendus et bonnes pratiques pour une attention accrue sur la thématique climat-air-énergie, en impliquant notamment le service "énergie" aux avis sur les autorisations d'urbanisme – *Impulsion COT*

Action 24 : Accompagner la transformation des espaces mutables



Actions en lien :

Action 1 : Mise en mouvement

Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?

Action 9 - Former et mobiliser les élus et les agents de l'Agglomération et des communes

Au-delà de la notion d'espaces mutables ou de friches, se trouve celle du foncier. Le foncier est la clé pour le développement territorial, que ce soit pour l'habitat, les équipements et commerces ou les espaces verts. Cette notion de foncier est introduite dans le SCoT, qui permet, à l'échelle de l'Agglomération, de planifier les futurs aménagements. En parallèle, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions réglementaires, notamment avec l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** pour 2050. Une réflexion sur les usages du foncier est primordiale pour trouver un équilibre entre développement territorial et développement durable. Les friches et autres espaces mutables peuvent alors entrer en compte dans ces objectifs. Ces dernières peuvent représenter des potentiels intéressants pour le développement des territoires à partir d'espaces déjà urbanisés et artificialisés.

A l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération, les espaces mutables ont des configurations variées : bâtiments industriels, anciennes fermes, emprises ferroviaires. Pour ce qui concerne la reconversion des sites industriels, l'exemple emblématique est celui du « [Living Lab](#) » [action de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle](#) à Vieux-Charmont. Inaugurée en septembre 2023, le Parc des Alliaires se situe sur une **ancienne friche polluée par des métaux lourds**. Dans le cadre de ce projet inscrit dans la démarche « **Territoires d'Innovation** », des chercheurs travaillent sur ce site pour gérer la pollution par les plantes, une méthode appelée également le phytomanagement. Cette technique de gestion de la pollution est amenée à être essaimée sur d'autres communes, des projets sont déjà en cours sur les communes d'Audincourt et Colombier-Fontaine.

Dynamique d'acteurs

Pilote de l'action : Laboratoire Chrono Environnement (24.2), CCSTI Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel - Pavillon des sciences (24.1), Pays Montbéliard Agglomération, communes, Agence de Développement et d'Urbanisme (24.3 et 24.4)

Partenaires : Agence de Développement et d'Urbanisme

Actions à poursuivre et à renforcer

24.1/ Animer le Living Lab au Parc des Alliaires à Vieux-Charmont (vulgarisation scientifique – Pavillon des sciences)

24.2/ Continuer les démarches scientifiques de phytomanagement sur la partie scientifique du living Lab en lien avec l'Université de Franche-Comté.

24.3/ Accompagner la répliquabilité de projets de phytomanagement sur d'autres communes de PMA et du Pôle métropolitain

Actions pour aller plus loin

24.4/ **Étude de potentiel et de reconversion** des espaces mutables de l'Agglomération (friches industrielles et friches notamment) et accompagnement des communes dans la mise en œuvre de projets de transformation.

Action 25 : Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial



Actions en lien :

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ? (3.1)

Action 16 : Optimiser l'efficacité des installations, encourager la réduction des consommations et sécuriser l'alimentation en eau potable (16.7)

Action 22 : Adaptation du territoire aux changements climatiques

Depuis plusieurs années, l'Agglomération de Pays de Montbéliard s'est engagée dans une politique de soutien à l'agriculture locale. Cela s'est traduit en 2018 par la co-élaboration avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), lauréat avec 10 autres collectivités du Programme National pour l'Alimentation.

Les [projets alimentaires territoriaux](#) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.).

Le PAT de PMA s'inscrit dans les quatre priorités de la politique publique de l'alimentation : l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire, la justice sociale, l'éducation à l'alimentation de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un des objectifs prioritaires du Projet Alimentaire Territorial de PMA est de « **favoriser l'installation agricole diversifiée** ».

Au-delà du patrimoine nourricier que constituent les **espaces agricoles**, ils sont de véritables opportunités face aux enjeux climat-air-énergie ; que ce soit en termes de mesures permettant la **séquestration carbone** que pour le développement de filière énergie localisée. Malgré de fortes opportunités permises par les espaces agricoles les impacts de ceux-ci face aux phénomènes du dérèglement climatique ne sont pas à minimiser. Ces impacts nécessitent d'être évalués ainsi que le développement de mesures permettant l'évolution de pratiques agricoles vertueuses et adaptées aux modifications climatiques.

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) : Pays Montbéliard Agglomération, In'Terre ActiV, CIVAM Le Serpolet, Active - Pôle de l'économie solidaire, Coopilote, Vergers Vivants (31.5)

Partenaires : ADU, Collectif du champ à l'assiette, Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, la Fondation rurale inter jurassienne, la Banque Alimentaire de Franche-Comté

Actions à poursuivre et à renforcer

25.1/ Rapprocher durablement les acteurs sociaux et agricoles pour permettre **un accès à une alimentation durable saine et locale pour toutes et tous** - Projets 'Mieux manger pour tous' et 'M.I.A.M' (Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs) – *Prioritaire ASTE*

25.2/ Développer la production des produits "**novel food**" (insectes, spiruline, ...) et de protéines végétales avec le Département du Doubs

25.3/ Poursuivre la dynamique d'installations agricoles et développer des **projets « espace test maraîchers »** - *Prioritaire ASTE*

25.4/ Développer l'approvisionnement d'aliments bio et locaux dans la restauration collective (dans le respect de la loi Egalim)

25.5/ Accompagner les agriculteurs par des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**, notamment sur la préservation de la biodiversité et l'entretien durable des infrastructures agro-écologiques.

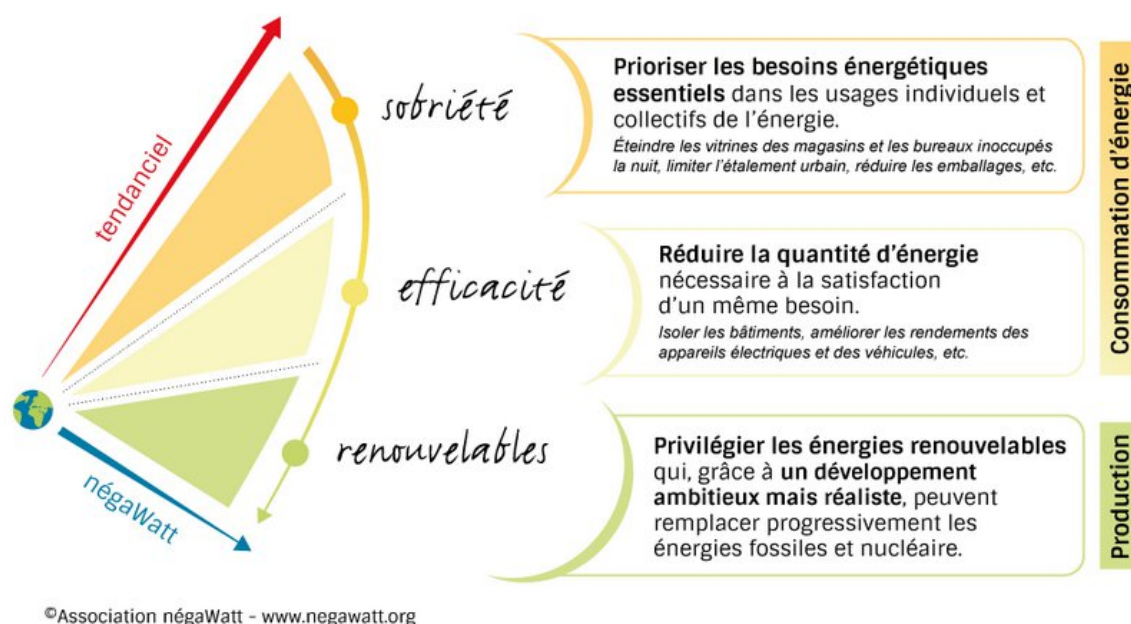
Actions pour aller plus loin

25.6/ Définir et développer la **filière de production des vergers traditionnels** ainsi que la filière maraîchère sur le territoire de PMA - *Prioritaire ASTE*

25.7/ Compléter les **études du foncier agricole** de PMA (en partenariat avec l'ADU et la Chambre d'Agriculture 25&90) et mettre en place une stratégie politique de foncier agricole

25.8 /Renforcer les **pratiques alternatives et vertueuses pour la biodiversité**, notamment la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires en milieu agricole

Objectif n°9 : Sobriété, efficacité et énergies renouvelables



Sobriété et efficacité

Alors que l'efficacité énergétique permet d'utiliser moins d'énergie pour satisfaire un besoin, la sobriété consiste elle à réduire le besoin « à la source ».

Par exemple :

- en choisissant de laver mon linge à 30°C plutôt qu'à 40°C, je fais preuve de sobriété car il va falloir moins d'énergie pour chauffer l'eau ;
- en utilisant un lave-linge performant (étiquette énergie A), je compte sur l'efficacité de l'appareil pour consommer moins d'énergie – à température de lavage similaire – qu'avec un lave-linge de catégorie B ou C.

L'efficacité correspond plutôt à la performance des équipements, alors que la sobriété est liée à nos usages, à nos comportements et nos choix au quotidien.

Un préalable au développement des énergies renouvelables

Après avoir réduit drastiquement les gaspillages et ajusté nos besoins en énergie, on peut alors s'intéresser à la production de l'énergie nécessaire à la satisfaction des besoins restants.

Cette production pourrait être couverte en totalité par des sources renouvelables que sont l'éolien, le solaire (photovoltaïque et thermique), l'hydraulique, les bioénergies (biomasse, biogaz et biocarburants), la géothermie et les énergies marines⁵.

⁵ <https://negawatt.org/sobriete-efficacite>

Action 26 : Apporter du conseil à la réhabilitation et à la construction globale et performante des bâtiments publics (optimisation des consommations d'énergie, amélioration du confort d'été, qualité de l'air intérieur...)



Actions en lien :

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 4 : Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique

Action 5 : Augmenter l'efficacité énergétiques et la part des énergies renouvelables des bâtiments publics

Le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) est réparti entre PMA et le SYDED, [Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs](#). Quinze communes du territoire sont adhérentes au conseil en énergie partagé et accompagnées par PMA (communes de l'agglomération de + de 2000 habitants). Ces communes bénéficient ainsi du **suivi des consommations énergétiques ainsi qu'un accompagnement global pour optimiser et abaisser leurs consommations**. De plus, le conseil en énergie partagé accompagne administrativement et techniquement les communes lors de projets de rénovation ou de construction avec une présentation systématique des aides envisageables pour chaque projet.

PMA à travers la mise en place d'une ingénierie pour accompagner les communes dans la gestion de leur patrimoine bâti (suivi des consommations d'eau et d'énergie, aide à la réalisation d'audit énergétique).

Créé à l'initiative de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'ADEME, le Pôle énergie est le centre de ressources régional de la construction et de la rénovation durables. Il organise des visites de chantier sur le réemploi, les matériaux bio sourcés ou encore organise des événements thématiques sur l'utilisation du bois dans la construction ou sur la rénovation globale performante. Son rôle est de mobiliser l'ensemble des professionnels et acteurs du bâtiment sur les enjeux de la transition énergétique et écologique, et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles. PMA travaille en partenariat avec le Pôle énergie BFC, notamment pour organiser un cycle de rencontres de la transition écologique sur la thématique des matériaux biosourcés.

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) : Pays Montbéliard Agglomération - Direction bâtiment, patrimoine et régie d'entretien, en lien avec Direction de projet transition écologique (mutualisation action 27.1)

Partenaires : Gaïa Énergies, Région Bourgogne Franche-Comté (programme Effilogis), Conseil Départemental du Doubs, SYDED (Syndicat mixte des énergies du Doubs), Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté

Actions à poursuivre et à renforcer

26.1/ Accompagner les communes dans leurs démarches **d'optimisation des consommations** / de rénovation thermique et intégrer des critères d'efficacité énergétique, d'utilisation de matériaux biosourcés, en intégrant des enjeux de salubrité, de qualité de l'air intérieur, et de gestion du risque radon – et de production d'énergie renouvelable dans les projets des communes dans le cadre AMO proposée par PMA.

26.2/ Suivre les consommations d'énergie des communes et émettre des préconisations

26.3/ Définir des **critères de sélection des projets en coordination avec le SYDED** qui accompagne également les communes dans leur projets de construction / rénovation des bâtiments publics.

26.4/ Organiser un **cycle de rencontres de la transition écologique** sur la thématique des matériaux bio sourcés.

Actions pour aller plus loin

26.5/ Augmenter l'utilisation des matériaux bio sourcés dans les projets de rénovation et de construction des bâtiments publics

A noter que pour le développement des projets de rénovation, l'utilisation de matériaux se heurte à des problématiques techniques et financières en lien avec le développement de la filière encore insuffisante en Bourgogne-Franche-Comté.

Action 27: Massifier la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs. Lutter contre la précarité énergétique



Actions en lien :

Action 1 - Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 12 : Informer, former et communiquer sur les enjeux et risques de santé environnementale

Action 15 : Informer, former et communiquer sur les enjeux de qualité de l'air

Action 29 : Développer les énergies renouvelables

Cela fait déjà de nombreuses années que la collectivité est engagée pour la massification de la rénovation énergétique pour le secteur résidentiel aussi bien dans le parc public que dans le parc privé (Propriétaire occupant, Propriétaire bailleur, copropriété). Plusieurs outils structurants permettent d'appuyer les intentions d'améliorer le cadre bâti existant ou à construire : d'une part le plan local de l'habitat (PLH) adopté en 2020 où la rénovation thermique est clairement annoncée comme un objectif prioritaire. Dans le cadre du PLH, la collectivité a notamment mis en place, en partenariat avec la Région BFC et l'Etat, une plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) permettant ainsi d'informer, d'accompagner le plus grand nombre dans une démarche de rénovation thermique performante

Afin d'impulser des rénovations et constructions en accord avec les enjeux Climat – Air – Énergie du territoire, les aides financières octroyées sont conditionnées à des niveaux de performance énergétique élevé (niveau BBC) pour le bâti privé et des critères environnementaux à atteindre sont fixés en plus pour le parc public (certification environnementale multicritères exigée).

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) : Direction de l'habitat et de la rénovation urbaine (Pays Montbéliard Agglomération)

Partenaires : Etat/Anah, Gaïa Énergies, Région Bourgogne Franche-Comté, ADEME, conseillers France Rénov, l'association CERCAL, les bailleurs sociaux du territoire, Pôle énergie BFC (26.7)

Actions à poursuivre et à renforcer

27.1/ Prolonger et renforcer la dynamique territoriale déjà engagée autour de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, à travers la contractualisation pour la période 2025-2027 d'un « PACTE Territorial France Rénov' » avec l'Etat/Anah. Cette nouvelle convention (programme d'intérêt général) encadrera les modalités d'organisation et de déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) prévu par la loi à l'échelle du territoire communautaire et sous la maîtrise d'ouvrage/animation de PMA. – *Prioritaire ASTE*

27.2/ Prolonger et renforcer – dans le cadre du nouveau Pacte Territorial France Rénov' – à la fois l'animation/mobilisation/information des ménages et celle des prestataires d'AMO (MAR notamment) accompagnant ces derniers

27.3/ Maintenir le dispositif de subventions communautaires cranté au nouveau régime d'aides de l'Anah visant à inciter/massifier les projets de rénovation globale et performante

27.4/ Poursuivre l'accompagnement et le soutien financier apportés aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation durable du parc locatif social et le développement d'une offre nouvelle qualitative (certification de qualité environnementale multicritères), avec une action renforcée dans les QPV.

Actions pour aller plus loin

27.5/ Développer une coordination PMA et les communes/CCAS afin de faciliter le repérage des ménages en situation de précarité énergétique et la mise en place d'un accompagnement spécifique et renforcé

27.6/ Mieux coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier susceptibles de jouer un rôle de prescriptions auprès des ménages (agents immobiliers, notaires, banquiers...)

27.7/ Faciliter la résorption des freins à l'engagement d'un projet de rénovation ambitieux auprès des copropriétés en difficultés

Budget prévisionnel

Moyens humains en régie par PMA = 1 ETP pour les actions du pacte territorial France Rénov' (26-1-2-3-5-6-7) + 0,5 ETP (action 26-4)

Budget annuel de fonctionnement consacré au pacte territorial France Rénov' (hors régie) = 200 à 250 K€ (avec des recettes de l'ordre de 70 à 75%)

Budget annuel de subventions d'investissements (PLH) dédiées à la rénovation performante du parc privé et public = 700 K€ (en moyenne)

Action 29 : Développer les énergies renouvelables



Actions en lien :

Action 18 : Améliorer l'efficacité énergétique des installations de collecte et d'épuration des eaux usées et le potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs
Action 25: Espaces agricoles et Projet Alimentaire Territorial

Depuis 2018, l'association **Gaïa Energies accompagne le territoire dans le cadre d'animations des énergies renouvelables.**

Parmi toutes les [énergies renouvelables](#) accompagnées voici quelques réalisations :

- [Blamont](#) (chaudière bois granulé avec réseau de chaleur)
- [Présentevillers](#) (chaudière granulé dédiée)
- [Vandoncourt](#) (chaudière bois plaquette avec réseau de chaleur)

Pour amplifier la transition énergétique, la production d'énergie renouvelable par et sur le territoire est essentielle. Elle permet d'atteindre un mix énergétique local, en adéquation avec le contexte environnemental et réglementaire. Les potentiels à exploiter sont nombreux : installations de centrales photovoltaïques, développement de la filière bois et de chaufferies collectives, renforcement des réseaux de chaleur, utilisation de la chaleur fatale industrielle...

La réflexion autour de l'utilisation des énergies renouvelables est en voie de développement sur l'Agglomération. Le territoire est encore dépendant majoritairement des énergies fossiles, seulement 5% des besoins sont couverts par des énergies renouvelables locales. En 2021, la production des énergies renouvelables atteint 90 GWh, soit une augmentation de 38.5% de production depuis 2009.

Ces actions présentent le double avantage de réduire les émissions de GES tout en réduisant les émissions de polluants atmosphériques. Les émissions liées au chauffage résidentiel étant une source importante de particules sur le territoire, le développement des énergies renouvelables constitue un levier d'action pour réduire ces émissions.

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) : Pays Montbéliard Agglomération ; Gaïa Énergies (29.1)

Partenaires : les partenaires peuvent évoluer selon les filières d'énergies renouvelables: Agence de Développement et d'Urbanisme, Gaïa Énergies, Devecu PMA, communes, ENEDIS, SYGAM

Actions à poursuivre et à renforcer

29.1/ Réalisation d'analyses d'opportunités pour le développement de projets d'énergies renouvelables (Bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, géothermie...)

29.2/ Le déploiement de l'énergie solaire : Appel à Manifestation d'Intérêt photovoltaïque (AMI) – Prioritaire ASTE

29.3/ **Le développement de la filière bois**

29.4/ Étudier la **faisabilité de construire une unité de méthanisation** sur le territoire et développer une filière locale de valorisation des déchets organiques (action du PLPDMA 31.1) – *Prioritaire ASTE*

Actions pour aller plus loin

25.5/ Dans le cadre de l'AMI photovoltaïque, analyser le déploiement de l'autoconsommation collective

25.6/ Préfigurer un Schéma Directeur des Énergies – Impulsion COT

25.7/ Contribuer à la création d'une **société citoyenne** pour un groupement d'achat d'électricité des énergies renouvelables

Budget

Schéma Directeur des Énergies = programme d'actions COT financement ADEME

Objectif n°10 : Economie circulaire et réduction des déchets



Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Celle-ci reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. Cette approche a été confortée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui a été promulguée le 10 février 2020. La loi fixe de nouveaux objectifs, comme la fin du plastique jetable d'ici à 2040. Pour y parvenir, elle introduit des interdictions progressives pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique. La loi inscrit également l'interdiction d'éliminer les invendus non alimentaires et renforce la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce nouveau modèle vise à passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus circulaire donc la [feuille de route nationale](#) propose 50 mesures pour mieux produire, mieux consommer, mieux gérer nos déchets et mobiliser l'ensemble des acteurs.

PMA a signé un Contrat d'Objectif Territoire (COT) avec l'ADEME et s'inscrit donc dans le programme « [Territoires engagés Transition Ecologique](#) ». Sur la base de deux référentiels, Climat Air Énergie et Économie Circulaire, l'Agglomération s'engage dans une **démarche d'amélioration continue** à travers une **approche transversale** visant à décroisonner les thématiques afin d'accompagner la politique territoriale de transition écologique.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Conseils régionaux l'élaboration du [Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – PRPGD](#). L'élaboration du PRPGD de la région Bourgogne Franche-Comté a été lancée en mai 2017.

La démarche d'économie circulaire intègre celle liée à la Prévention des déchets. Depuis 2012, les collectivités ont l'obligation réglementaire d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au titre de leur compétence collecte et traitement des déchets. Le **PLPDMA** de Pays de Montbéliard Agglomération a été approuvé le 16 mars 2023. Il couvre la période 2022-2027 et se décline en 5 axes :

AXE 1 : Communication, éducation et sensibilisation

AXE 2 : Biodéchets

AXE 3 : Réemploi, réparation, nouvelles filières

AXE 4 : Déchets des entreprises

AXE 5 : Eco-exemplarité de PMA et des communes

Les actions de cet objectif « Économie circulaire et réduction des déchets » du PCAET reprennent donc à la fois le programme d'action du référentiel Economie circulaire du COT et les axes 2, 3 et 4 du programme d'action du PLPDMA. Les actions de l'axe 1 et 5 sont inscrites respectivement dans les objectifs « Acculturation et concertation sur les enjeux Climat – Air – Énergie » et « Exemplarité de l'administration ».

Action 30 : Développer l'économie circulaire sur le territoire



Actions en lien :

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ? (2.6)

Action 4 : Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité (4.4)

Action 25 : Développer les énergies renouvelables (29.4)

La thématique de l'économie circulaire ne se réduit pas seulement à la gestion des déchets mais est bien plus vaste, c'est un axe transversal des actions menées par la collectivité et les acteurs du territoire notamment les acteurs de l'ESS, et qui s'inscrit dans le référentiel ECI (Économie Circulaire) du COT (Contrat d'objectif territorial). L'économie circulaire est **un modèle économique moins émetteur de carbone, plus respectueux des ressources, moins énergivore, limitant la production de déchets, plus équitable, favorisant les investissements et la création d'emplois non délocalisables.**

L'économie circulaire repose sur 3 domaines et 7 piliers, dans lesquels les actions de la collectivité se déclinent :

- l'approvisionnement durable,
- l'écoconception,
- l'écologie industrielle et territoriale,
- l'économie de fonctionnalité,
- la consommation responsable,
- l'allongement de la durée d'usage
- le recyclage.

L'économie circulaire est centrée sur **les initiatives des acteurs du territoire**, dont les administrations, les entreprises, les commerces, les industries, les associations et les citoyens et constitue l'axe 3 de l'ambition stratégique de transition écologique.

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) de l'action : Pays de Montbéliard Agglomération, direction de projet transition écologique en co-pilotage des actions avec la Direction du développement économique, la Direction de la collecte et traitement des déchets et la Direction sensibilisation à l'environnement, le service de la commande publique

Partenaires : ADEME, l'AER, les chambres consulaires (CCI et CMA), Agence Économique Régionale, France Actifs Franche-Comté, communes, associations, acteurs du monde économique (agriculteurs, entreprises, restaurateurs, artisans...), structures de l'économie sociale et solidaire, fédération des commerçants, filières REP

Actions du programme d'actions du COT

Axe 1 - Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

30.1/ Clarifier la gouvernance

30.2/ Intégrer l'ECi dans les documents de planification

30.3/ Mettre en place une formation transversale à l'ECi pour les différents publics

Axe 2- Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets

30.4/ Identifier les professionnels pour les accompagner dans leur gestion des déchets

30.5/ Assurer le suivi PLPDMA

Axe 3- Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires

30.6/ Mettre en place le SPASER

30.7/ Recenser les entreprises en fonction des sept piliers de l'ECi (cartographie des acteurs)

Axe 4 – Outils financiers du changement de comportement

30.8/ Assurer le suivi de la REOMI

30.9/ Réfléchir à des aides eco-conditionnées ou autre pour accompagner la politique de changement

Axe 5 - Coopération et engagement

30.10/ Mettre en place le club de l'ECi

30.11/ Développer les actions de sensibilisation sur l'ECi pour tous

Action 31 : Valoriser les déchets organiques



Actions en lien :

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?

Action 29 : Développer les énergies renouvelables (29.4)

Chaque habitant de Pays de Montbéliard Agglomération produisait en 2022 en moyenne 237 kg d'ordures ménagères par an. En 2023, cette production a considérablement baissé passant à 165 kg/an/hab. Cette poubelle était composée en 2021 de **28% de déchets putrescibles et de 8 % de gaspillage alimentaire**. Les déchets organiques sont le meilleur exemple d'un déchet qui peut devenir une ressource et ceci en circuit court. Le compostage est la transformation naturelle des déchets biodégradables en compost (engrais naturel). Outre la vente de composteurs à tarifs préférentiels, Pays de Montbéliard Agglomération mène de nombreuses actions de sensibilisation et accompagne les habitants et structures diverses du territoire pour trier et valoriser les déchets alimentaires via du compostage individuel, collectif ou en établissements.

Par ailleurs, PMA a mis en place, depuis 2019 et de manière progressive, un réseau de bornes de collectes des déchets alimentaires (bio bornes) sur l'ensemble du territoire communautaire afin de valoriser ces déchets en biogaz via une usine de méthanisation. **Le tri à la source et la valorisation des déchets alimentaires** permettent de répondre à plusieurs enjeux :

- la maîtrise des coûts liés à l'incinération des ordures ménagères,
- la valorisation de techniques, économiques et écologiques avec retour à la terre (compostage),
- le développement des filières de production d'énergie renouvelable à l'échelle interdépartementale

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) de l'action : Pays de Montbéliard Agglomération, Directions Sensibilisation à l'environnement, collecte et traitement des déchets, Transition écologique

Partenaires : ADEME, SYGAM, GRDF

Actions du PLPDMA

31.1/ Développer une filière locale de valorisation des bio déchets par méthanisation (convention transition énergétique portée par le SYGAM avec GRDF)

- Étudier l'opportunité d'installer un déconditionneur pour traiter les bio déchets des particuliers en vue de les valoriser dans une unité de méthanisation locale
- Accompagner la création d'une nouvelle unité de méthanisation sur le territoire

31.2/ Promouvoir davantage le compostage individuel

- Mener une vaste campagne de communication sur le compostage individuel
- Sensibiliser les habitant.e.s à privilégier le compostage plutôt que les bio bornes dans les zones pavillonnaires
- Faciliter l'accès au compostage en mettant en place la vente en ligne de composteurs avec livraison combinée à des séances de conseils/formation
- Conseiller les habitants qui souhaitent mettre en place un poulailler

32.3/ Promouvoir la valorisation des bio déchets en zones d'habitat dense

- Sensibiliser les habitant.e.s en mettant à leur disposition la solution de valorisation la plus adaptée à leur habitat (bio borne, compostage partagé ou lombricompostage)
- Mettre en place une dynamique de réseau pour échanger sur les bonnes pratiques et pour entretenir et motiver les habitants et structures relais (dont les bailleurs sociaux) à trier et valoriser les bio déchets

32.4/ Réduire les déchets verts du jardin

- Réduire les tonnages apportés en déchetteries en sensibilisant aux techniques alternatives : broyage (étudier les différentes solutions d'aide possibles), paillage, compostage, mulching, espèces à croissance lente...
- Détourner les flux de déchets de jardin de l'incinération (dépôt dans bac des ordures ménagères interdit), du brûlage (impacts sanitaires et environnementaux) et des dépôts sauvages
- Mener une vaste campagne de communication y compris lutte contre les pesticides

Action 32 : Réemploi, réparation, nouvelles filières



Actions en lien :

Action 1 : Mise en mouvement des acteurs du territoire

Action 2 : Impulser les transitions : quels leviers pour agir ?

Alliant écologie et économie, **le réemploi consiste à offrir une seconde vie aux objets**, contribuant ainsi à économiser des ressources naturelles tout en offrant des solutions financièrement avantageuses. Les filières REP, [Responsabilité Elargie du Producteur](#) obligent les entreprises à s'engager dans le réemploi de nombreux produits (ameublement, emballage, bâtiment, jouets, véhicules...). Depuis 2024, une nouvelle REP a été créée pour les restaurateurs consistant à réduire les plastiques à usage unique (-20% d'ici fin 2025) et à augmenter le réemploi (+10% en 2027).

Localement, des acteurs de l'EES favorisent le développement d'une économie locale du réemploi et de la réparation. Pour exemple, [l'Ensembleur Defi](#) assure la vente de produits réparés (vélos, électroménagers, aides techniques médicales...), Emmaüs avec leur bric à brac mais aussi des services à travers des chantiers d'insertion sur la taille de pierre ou encore l'entretien et l'aménagement d'espace verts.

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) de l'action : Pays de Montbéliard Agglomération, Directions Sensibilisation à l'environnement, collecte et traitement des déchets, Structures de l'ESS concernées, artisans, restaurateurs, producteurs de boissons, associations, centres sociaux

Partenaires : Transition écologique (PMA), ADEME, CCI, CMA, Fédération des commerçants, Région

Actions de l'axe 3 du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Communication, éducation et sensibilisation

32.1/ Créer un annuaire du réemploi, de la réparation, de la location et du don

- Permettre aux usagers de trouver facilement des réparateurs, des structures de dépôts/vente ou des ressourceries pour éviter l'incinération,
- Promouvoir l'économie locale et l'artisanat, faciliter la mise en réseau, susciter des partenariats entre l'offre et la demande, favoriser le lien social, etc

32.2/ Accompagner la création et le développement de ressourceries, recycleries et nouvelles filières du réemploi et du recyclage et les promouvoir

- Soutenir la création de ressourceries et recycleries
- Équiper les déchetteries de l'agglomération de ressourceries
- Accompagner le développement du réemploi sur le territoire de PMA (matériaux de construction, huisseries, bouteilles en verre consignées, etc.)
- Faciliter la mise en réseau pour susciter des projets et partenariats
- Promouvoir la pratique du réemploi et de la réparation
- Repair' café : promouvoir les initiatives existantes et en susciter de nouvelles - les accompagner et les soutenir

Objectif n°11 : Mettre en œuvre du Plan de Mobilité



Le Plan de Mobilité (PDM) de PMA a été arrêté lors du Conseil communautaire du 26 juin 2024. Ces deux outils de planification devant s'articuler entre eux et les deux calendriers étant relativement proches, le volet mobilité du PCAET représente les actions inscrites dans le PDM.

Le PDM constitue la feuille de route opérationnelle en matière de mobilité à l'échelle de l'Agglomération et définit une stratégie globale pour les 10/15 prochaines années.

La numérotation des actions décrites ci-dessous correspond à celle du PDM organisée en 3 axes et en 17 actions. L'axe 4 du PDM l'information, la communication et le suivi du Plan, n'est pas inscrit au PCAET.

Axe 1 : Améliorer les transports collectifs et l'inter-modalité

- 1/ Etendre et développer le réseau de lignes secondaires
- 2/ Adapter l'offre TADy
- 3 / Améliorer la desserte de Technoland en TC
- 4 / Améliorer la desserte de l'espace médian depuis PMA
- 5 / Réengager un travail avec le canton du Jura pour étendre certaines lignes suisses s'arrêtant à la frontière de PMA et rejoignant Porrentruy
- 6/ Favoriser l'utilisation du train comme mode de transport pertinent pour des déplacements à l'échelle de PMA et du pôle métropolitain
- 7/ Développer des nouveaux nœuds d'intermodalité

Axe 2 : Développer l'usage des modes actifs

- 8/ Poursuivre le maillage des liaisons inscrites au Schéma Directeur Cyclable
- 9/ Poursuivre le développement de la pacification et faciliter le recours à la marche dans les communes
- 10/ Etendre, diversifier la flotte de vélos en location Vélicity

Axe 3 : Rendre l'usage de la voiture plus vertueux

- 11/ Accompagner les communes dans leur réflexion sur la place de la voiture et le partage de la voirie
- 12 / Déployer un réseau d'aires de covoiturage
- 13 / Expérimenter des lignes de covoiturage
- 14 / Déployer un système de véhicules en autopartage
- 15/ Poursuivre le déploiement des IRVE (Installation de Recharge pour les Véhicules Electriques)
- 16/ Construire un centre routier pour limiter le stationnement anarchique des poids lourds
- 17/ Tendre vers une logistique urbaine durable en développant un système de livraison propre sur le dernier km

Action 33 : Améliorer les transports collectifs et l'inter-modalité



Actions en lien :

Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) : Pays Montbéliard Agglomération, SMTNFC, Grand Belfort Agglomération, Canton du Jura, Région BFC

Partenaire(s) : Communes, Evolity

Actions du Plan De Mobilité - (Favorable qualité de l'air)

33.1/ Etendre et développer le réseau de lignes secondaires

33.2/ Adapter l'offre TADy

33.3 / Améliorer la desserte de Technoland en TC

33.4 / Améliorer la desserte de l'espace médian depuis PMA

33.5 / Réengager un travail avec le canton du Jura pour étendre certaines lignes suisses s'arrêtant à la frontière de PMA et rejoignant Porrentruy

33.6/ Favoriser l'utilisation du train comme mode de transport pertinent pour des déplacements à l'échelle de PMA et du pôle métropolitain

33.7/ Développer des nouveaux nœuds d'intermodalité

Budget

Action	Coûts				Impact estimé sur le report modal
	Fonctionnement		Investissement		
	PMA	Autres acteurs	PMA	Autres acteurs	
1. Etendre et développer le réseau de lignes secondaires	À définir		À définir		À définir
2. Adapter l'offre TADy	30 k€/an				●○○○○○
3. Améliorer la desserte en transport collectif de Technoland	1,3 M€/an		30 k€		●●●●●●
4. Améliorer la desserte de l'espace médian depuis PMA	-40 k€ à 30 k€/an	1,12 à 1,35 M€/an (SMT)	2 M€ (si gare routière)	Participation potentielle	●●●●●●
5. Réengager un travail avec le Canton du Jura pour étendre certaines lignes suisses s'arrêtant à la frontière de PMA et rejoignant Porrentruy	150 k€/an				●●●●○○
6. Favoriser l'utilisation du train comme mode de transport pertinent pour des déplacements à l'échelle de PMA et du pôle métropolitain	22 k€/an	400 k€/an (Région)	Participation potentielle	4 M€ (haltes)	●●●●○○
7. Développer des nouveaux nœuds d'intermodalité			320 k€		●●●●○○
Total axe 1	2,26 à 2,74 M€/an		6,36 M€		●●●●○○

De ○○○○○○ = sans effet à ●●●●●● = effet très important

Action 34 : Développer l'usage des modes actifs



Actions en lien :

Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) : Pays Montbéliard Agglomération

Partenaire(s) : Communes, Département du Doubs

Actions du Plan De Mobilité - (Favorable qualité de l'air)

34.1/ Poursuivre le maillage des liaisons inscrites au Schéma Directeur Cyclable – Prioritaire ASTE

34.2/ Poursuivre le développement de la pacification et faciliter le recours à la marche dans les communes

34.3/ Etendre, diversifier la flotte de vélos en location véliY

Budget

Action	Coûts				Impact estimé sur le report modal
	Fonctionnement		Investissement / Etudes		
	PMA	Autres acteurs	PMA	Autres acteurs	
8. Poursuivre le maillage de liaisons inscrites au Schéma			40 K€ <i>(si étude avec prestataire)</i> +/- 10 M€ <i>(aménagement)s</i>	Participation potentielle des autres gestionnaires aux aménagements	
9. Poursuivre le développement de la pacification et faciliter le recours à la marche dans les communes			75 k€ <i>(études)</i>		
10. Etendre / diversifier la flotte de vélos en location Vélicity	+/- 15 k€/an				
Total axe 2	15 k€/an		10,12 M€		

De ○○○○○ = sans effet à ●●●●● = effet très important

Action 35 : Rendre l'usage de la voiture plus vertueux



Actions en lien :

Action 6 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture des agents de la collectivité

Objectifs :

- Faire connaître les nouvelles réglementations et recommandations en matière d'aménagement de la voirie pour un meilleur usage partagé et multimodal de l'espace public.
- Proposer des points de rencontre et de stationnement sécurisés pour favoriser le covoiturage.
- Favoriser la démotorisation des ménages en proposant une solution occasionnelle.
- Assurer un maillage cohérent en IRVE pour répondre aux besoins futurs
- Solutionner les problèmes générés par le stationnement PL (sur les communes, Technoland et l'aire de l'A36)
- Diminuer l'impact négatif des véhicules de livraison dans les centres-villes

Dynamique d'acteurs

Pilote(s) : Pays Montbéliard Agglomération, SYDED

Partenaire(s) : Communes, Département du Doubs, APRR

Actions du Plan De Mobilité - (Favorable qualité de l'air)

35.1/ Accompagner les communes dans leur réflexion sur la place de la voiture et le partage de la voirie

35.2 / Déployer un réseau d'aires de covoiturage

35.3 / Expérimenter des lignes de covoiturage

35.4 / Déployer un système de véhicules en autopartage

35.5/ Poursuivre le déploiement des IRVE (Installation de Recharge pour les Véhicules Electriques)

35.6/ Construire un centre routier pour limiter le stationnement anarchique des poids lourds

35.7/ Tendre vers une logistique urbaine durable en développant un système de livraison propre sur le dernier km

Budget

Action	Coûts				Impact estimé sur le report modal
	Fonctionnement		Investissement / Etudes		
	PMA	Autres acteurs	PMA	Autres acteurs	
11. Accompagner les communes dans leurs réflexions sur la place de la voiture	Coûts internes				●●○○○○
12. Déployer un réseau d'aires de covoiturage			Participation potentielle PMA aux aménagements	450 k€ (APRR, CD25, communes)	●●●●○○
13. Expérimenter des lignes de covoiturage	15 k€/an		80 k€	10 k€/an (Région)	●●●●○○
14. Déployer un système de véhicules en autopartage sur PMA	32 k€/an pour 4 véhicules				●●○○○○
15. Poursuivre le déploiement des IRVE sur PMA	16 k€/an (entretien de l'existant)				○○○○○○
16. Construire un centre routier sur PMA afin de limiter le stationnement anarchique des PL	50 k€/an Recettes : 400 k€/an		25 k€ (étude) +/- 4 M€		●○○○○○ (effet indirect sur la marche dans les communes)
17. Tendre vers une logistique urbaine durable en développant un système de livraison propre sur le dernier km			30 k€		●○○○○○
Total axe 3	113 k€/an Recettes : 400 k€/an		4,56 M€		●●○○○○

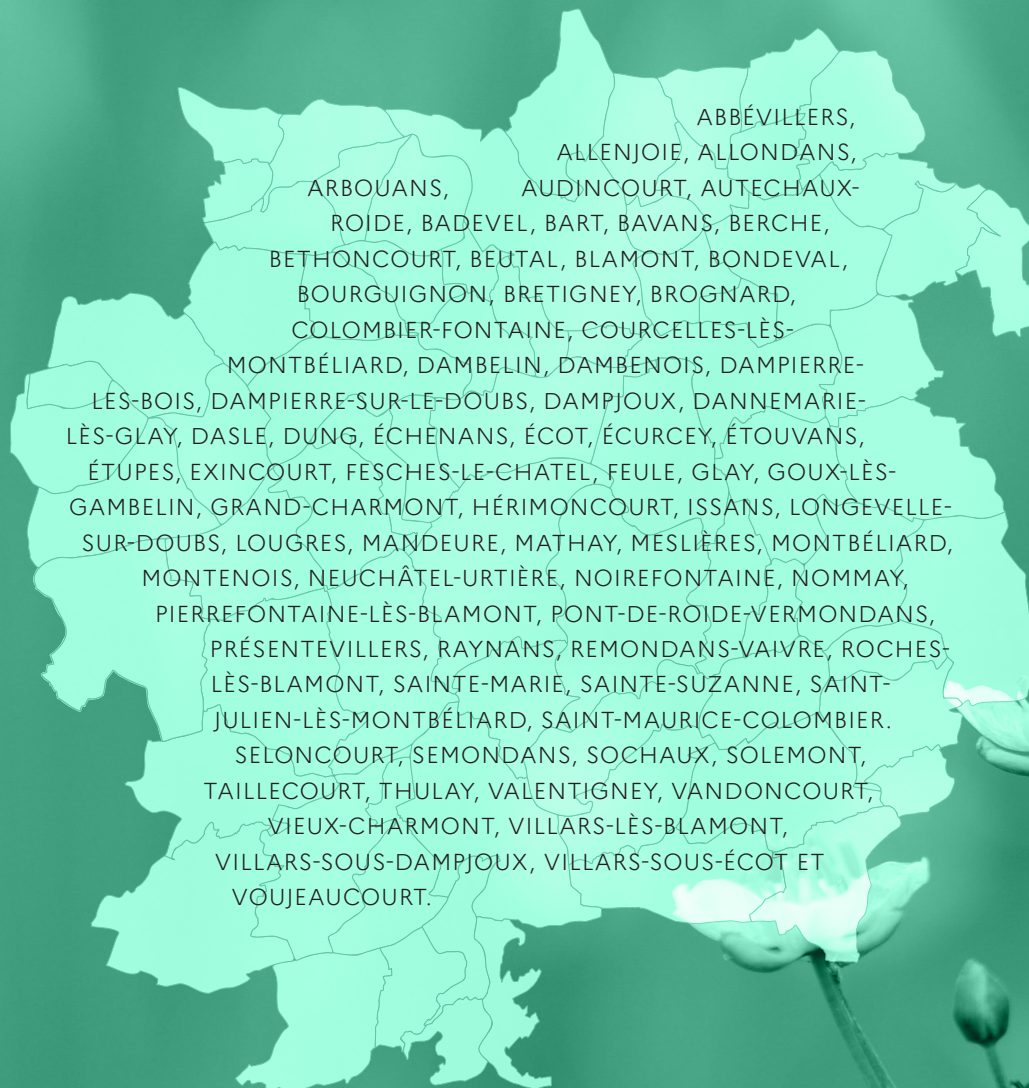


Revision du Plan de Mobilité - Pays de Montbéliard Agglomération - Phase 2 - Plan d'actions

De ○○○○○ = sans effet à ●●●●● = effet très important⁹⁹

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024-2030 **PROGRAMME D' ACTIONS**

PROJET DE PCAET
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/11/2024



PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

8 AVENUE DES ALLIÉS - BP 98 407 - 25 200 MONTBÉLIARD
TÉL. 03 81 31 88 88 - FAX 03 81 31 88 89